



DIRECTION DES FINANCES

# **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2026**

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2026

## SOMMAIRE

<b>I-</b>	<b>CONTEXTE MACROECONOMIQUE.....</b>	<b>2</b>
	A- Une croissance mondiale toujours résiliente.....	2
	B- Le commerce mondial a repris modérément des couleurs.....	3
	C- Les autorités monétaires fixent le cap de la baisse des taux face à une inflation en voie de régulation.....	3
	D- La situation nationale.....	4
<b>II-</b>	<b>LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 ET LA LOI DE FINANCES 2026.....</b>	<b>6</b>
	A- Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) de 2023-2027.....	7
	B- Les principales dispositions de la Loi de Finances impactant la ville.....	7
<b>III-</b>	<b>SITUATION ET PERSPECTIVES POUR LA VILLE D'ARLES.....</b>	<b>9</b>
	<b>III - 1 : ce qu'il faut retenir.....</b>	<b>9</b>
	A - Pas de hausse du taux communal de la taxe foncière.....	9
	B - Réduction de la dette.....	9
	C - Réduction du recours à l'emprunt annuel tout en augmentant très significativement le montant des investissements.....	10
	D - Depuis 3 ans consécutifs (soit la moitié du mandat) la ville est sortie du réseau d'alerte des Préfectures et Trésor Public.....	11
	<b>III - 2 - Les orientations pour 2026.....</b>	<b>11</b>
	<b>III - 2 - 1 : Développement économique .....</b>	<b>11</b>
	<b>III - 2 - 2 : Développement et multiplication des projets d'amélioration du cadre de vie et du quotidien des Arlésiens.....</b>	<b>12</b>
	a - la sécurité.....	12
	b - la propreté.....	12
	c - le logement.....	12
	d - les espaces verts - l'environnement et la transition écologique.....	13
	e - l'enseignement.....	13
	f - la culture et le patrimoine.....	14
	g - le sport.....	16
	h - la voirie.....	16
	i - les séniors.....	16
	j - les associations - la vie sociale.....	16
	<b>III - 3 : Développer une politique de santé volontariste.....</b>	<b>17</b>
	<b>III - 4 : préservation du pouvoir d'achat des agents.....</b>	<b>18</b>

#### IV - CHIFFRES CLEFS DE LA VILLE D'ARLES.....18

A- Le fonctionnement du Budget Principal.....	18
A-1 : Les recettes de fonctionnement.....	18
A-1-1 : Fiscalité directe.....	18
A-1-2 : Reversements ACCM.....	19
A-1-3 : Dotations de l'État.....	19
A-1-4 : Autres recettes de fonctionnement .....	19
A-1-5 : Résultat 2025.....	21
A-2 : Les dépenses de fonctionnement.....	21
A-2 -1 : Les charges de personnel.....	21
A-2-2 : Subventions et participations.....	22
A-2-3 : Autres charges (dont charges générales des services) .....	22
A-2-4 : Remboursement de la dette.....	22
A-2-5 : Indicateurs de gestion.....	23
B- L'investissement du Budget Principal.....	25
B-1 : Les recettes d'investissement.....	26
B-1-1 : Prélèvement sur la section de fonctionnement.....	26
B-1-2 : Autres ressources propres.....	26
B-1-3 : Subventions.....	27
B-1-4 : Emprunts nouveaux.....	27
B-2 : Les dépenses d'investissement.....	28
B-2-1 : Remboursement du capital et évolution de la dette.....	28
B-2-2 : Dépenses d'équipement 2026.....	28
C- Les budgets annexes.....	29
C-1 : Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC).....	29
C-1-1 : Budget annexe du stationnement Payant Hors Voirie.....	29
C-1-2 : Budget annexe du service des Pompes Funèbres.....	30
C-2 : Service Public Administratif.....	31
C-2-1 : Budget annexe du Théâtre Municipal.....	31

#### V - ANNEXES .....31

Rapport annuel sur la gestion de la dette (ci-annexé)  
Rapport sur la gestion du personnel (ci-annexé)

## PREAMBULE

L'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 et le décret n°2025-1428 du 30 décembre 2025 relatifs à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements rappellent notamment les informations attendues dans le Rapport d'Orientations Budgétaires :

*1° Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité territoriale portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en particulier en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité territoriale et le groupement dont elle est membre ;*

*2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme ;*

*3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité territoriale pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

*Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

*Le rapport comporte également au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :*

*1° A la structure des effectifs ;*

*2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;*

*3° A la durée effective de travail des personnels de la collectivité territoriale. Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

*Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.*

*Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport social unique sur l'état de la collectivité territoriale prévu à l'article L. 231-1 du code général de la fonction publique.*

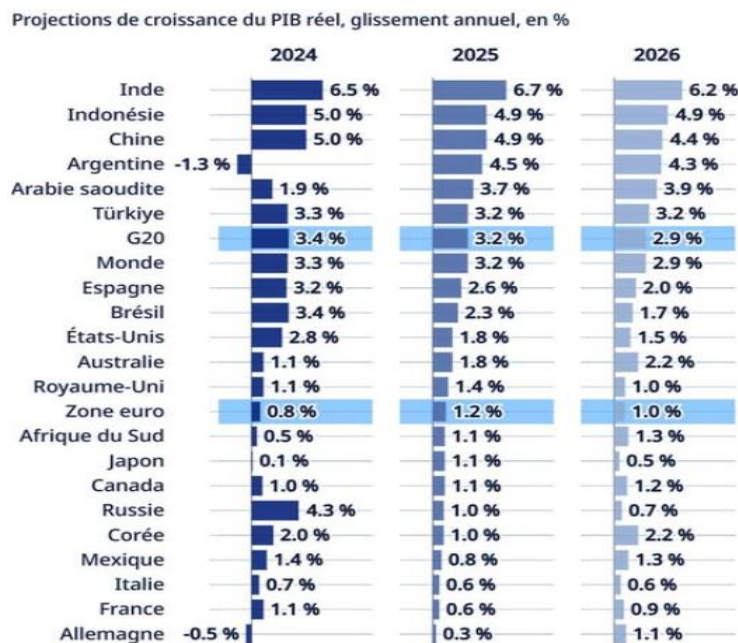
## I - CONTEXTE MACROECONOMIQUE

Le scénario central pour 2026 est celui d'une croissance mondiale stable et d'une désinflation ordonnée vers les objectifs des banques centrales. Cependant, les risques baissiers ne manquent pas : une résurgence des tensions commerciales ou un choc financier (éclatement d'une bulle technologique liée à l'IA) pourrait compromettre cette trajectoire. À l'inverse, un facteur positif serait une résolution accélérée de certaines incertitudes (paix en Ukraine et au Moyen Orient, apaisement durable des relations commerciales), qui boosterait la confiance des acteurs économiques.

### A- Une croissance mondiale toujours résiliente

L'activité mondiale fait preuve de résilience : le FMI anticipe une croissance du PIB mondial d'environ 3,3 % en 2025 et 2026. Ce rythme, stable mais modéré (inférieur à la moyenne prépandémie d'environ 3,7 %), traduit un équilibre entre des facteurs adverses et porteurs. D'un côté, des vents contraires freinent l'économie globale : résidus de tensions commerciales, faible reprise en Chine et incertitudes géopolitiques persistantes (conflit en Ukraine et au moyen Orient) pèsent sur le commerce et l'investissement. De l'autre, certaines dynamiques positives soutiennent la croissance mondiale : la forte demande américaine (PIB des États-Unis +2,1 % en 2025, prévision +2,4 % en 2026, stimulée par l'investissement dans les technologies comme l'IA) et la bonne tenue de plusieurs économies émergentes d'Asie compensent en partie les faiblesses ailleurs. Au total, l'économie mondiale évite la récession et progresse à un rythme certes inférieur aux années fastes, mais suffisant pour générer une hausse continue de la demande extérieure adressée aux pays européens.

La zone euro sort lentement de la quasi-stagnation. Pour 2025, la Commission européenne anticipe une croissance du PIB d'environ 1,3 %, portée par quelques surprises positives en fin 2024. En 2026, l'activité ralentirait légèrement à ~1,2 %. Autrement dit, l'Europe resterait en croissance modérée, inférieure à la moyenne mondiale, mais éviterait la récession. Cette moyenne masque toutefois des divergences : certaines économies demeurent dynamiques (l'Espagne attendue à ~2–2,3 % en 2025-2026 grâce à la vigueur du tourisme et de la consommation), tandis que d'autres stagnent (l'Allemagne, pénalisée par son industrie, n'atteint qu'environ 0 % en 2025 et rebondirait à peine au-dessus de 1 % en 2026). La France se situe entre ces deux extrêmes. Globalement, plusieurs facteurs soutiennent modestement l'économie européenne : la baisse des prix de l'énergie, la dissipation de certains goulots d'approvisionnement et le chômage historiquement bas soutiennent la demande intérieure. Néanmoins, le pouvoir d'achat des ménages reste entamé par l'inflation passée et le resserrement monétaire freine l'investissement.



Source : Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)

## B- Le commerce mondial a repris modérément des couleurs

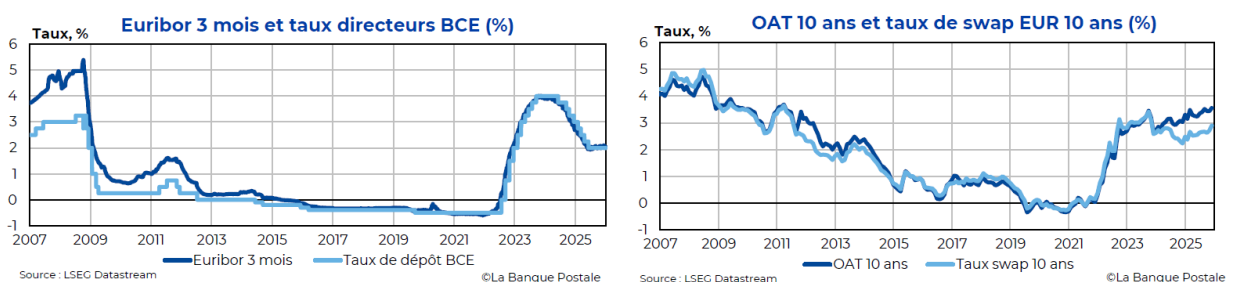
Le commerce mondial a repris son expansion, mais à un rythme plus lent que par le passé, reflétant une fragmentation partielle des échanges. Les tensions tarifaires initiées en 2025 ont été en partie absorbées par le réajustement des chaînes d’approvisionnement et la conclusion d’accords temporaires entre grandes puissances, évitant un effondrement du commerce international. Néanmoins, le risque protectionniste demeure (nouvelles menaces de droits de douane américains sur certains partenaires). Sur les marchés de l’énergie, la situation s’est nettement apaisée par rapport à 2022 : en 2025, le prix du pétrole est redescendu sous 80 \$/baril en moyenne (contre 100 \$+ deux ans plus tôt) et les cours du gaz naturel en Europe ont fortement chuté grâce à des approvisionnements alternatifs et une demande modérée. Cette accalmie énergétique a largement contribué au reflux de l’inflation mondiale. Elle profite aux pays importateurs d’énergie comme la France en améliorant leurs termes de l’échange (facture énergétique allégée) et en redonnant du pouvoir d’achat aux ménages. La pérennité de cette tendance reste cependant soumise à l’évolution du contexte géopolitique.

## C- Les autorités monétaires fixent le cap de la baisse des taux face à une inflation en voie de régulation

**Sur le plan mondial**, l’inflation recule progressivement après les pics de 2022-2023. Le FMI prévoit une inflation mondiale moyenne passant d’environ 4,1 % en 2025 à 3,8 % en 2026, signe d’une normalisation en cours des prix. Dans les économies avancées, l’inflation retournerait proche de 2 % à cet horizon. Conséquence : après avoir fortement resserré leur politique monétaire (taux directeurs relevés à plus de 5 % aux États-Unis, 4 % en zone euro fin 2023), les Banques centrales marquent une pause. La Réserve fédérale américaine envisage même de légères baisses de taux fin 2026 si l’inflation continue de ralentir, tandis que la BCE pourrait commencer à desserrer sa politique monétaire fin 2026 dans un scénario d’inflation maîtrisée. Pour l’instant, les taux d’intérêt à long terme demeurent plus élevés qu’au début de la décennie (les emprunts souverains à 10 ans avoisinent 3,5–4 % aux USA comme en Europe fin 2025). Cela signifie que le coût du crédit reste élevé pour les États et les emprunteurs internationaux, bien qu’une stabilisation soit en vue. La charge de la dette mondiale – qui a atteint un niveau record d’environ 100 % du PIB mondial – continue donc de peser sur les finances publiques de nombreux pays.

**L’inflation dans la zone euro** a fortement décéléré, revenant à proximité de la cible officielle. Après le choc de 2022 (inflation >8 %), la hausse des prix serait retombée à  $\approx 2,1$  % en 2025 puis encore atténuée à  $\sim 1,9$  % en 2026. Ce retour à la quasi-normalité s’explique par la décreue des prix de l’énergie, la normalisation des chaînes d’approvisionnement et l’effet de la politique monétaire stricte menée depuis 2022. En réponse, la Banque centrale européenne (BCE) a pu interrompre la remontée de ses taux directeurs fin 2024. Le taux dépôt de la BCE est maintenu autour de 4 % tout au long de 2025, et une inflexion à la baisse n’est pas exclue courant 2026 si l’inflation confirmée passe sous 2 %. Concrètement, cela signifie que les conditions de financement en Europe commencent à se stabiliser après un durcissement sans précédent. Toutefois, à court terme, les taux d’intérêt réels élevés continuent d’alourdir la charge de la dette pour les États et collectivités emprunteuses. Les taux longs en zone euro oscillent toujours entre 3 et 4 %, un niveau qui impose de la prudence dans le recours à l’emprunt.

### Évolution des taux d’intérêt

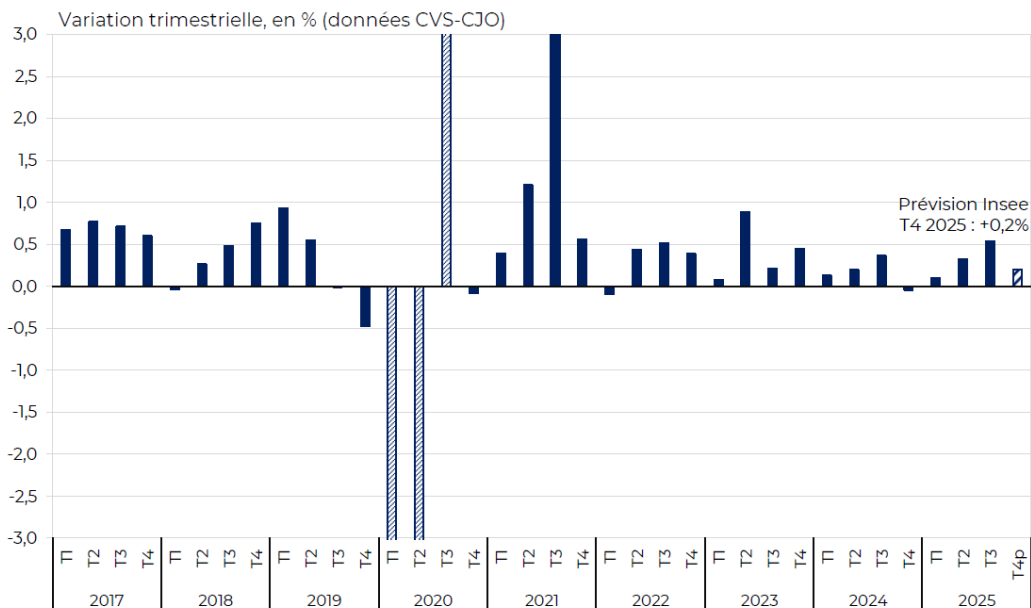


## D- La situation nationale

### . Croissance

L'économie française connaît un net ralentissement du rythme de croissance, sans toutefois basculer dans la récession. Après +2,5 % en 2022 puis ~0,7 % estimé en 2023 (fin du rebond post-Covid), le PIB n'augmenterait que de 0,9 % en 2025. La Banque de France a récemment révisé légèrement à la hausse cette prévision (initialement +0,7 %) grâce à une performance meilleure qu'attendue au 3ème trimestre 2025 (+0,5 % de croissance sur ce trimestre, tirée par des exportations aéronautiques). En 2026, une consolidation modeste est attendue avec environ 1,0 % de croissance. En clair, la France atterrit en douceur après le rebond de 2021-2022, évoluant proche de son rythme potentiel. Les composantes de la demande reflètent cette atonie : la consommation des ménages progresse faiblement (+0,4 % en 2025) malgré un léger gain de pouvoir d'achat, car l'épargne de précaution reste élevée dans le climat d'incertitude. L'investissement des entreprises marque le pas (contexte de coûts de financement en hausse et d'incertitudes budgétaires). En 2025, la croissance française tient essentiellement à un facteur technique : un effet de restockage en début d'année, lié à l'anticipation de commandes à l'export, qui contribue positivement au PIB. Le commerce extérieur net, en revanche, pèse légèrement sur la croissance annuelle car les importations liées aux stocks ont précédé les exportations. Pour 2026, on anticipe un apport plus équilibré : la demande intérieure (consommation +0,8 %, investissement en léger redressement) prendrait le relais, tandis que le commerce extérieur pourrait contribuer positivement avec la poursuite de livraisons dans l'aéronautique.

#### Évolution du PIB français



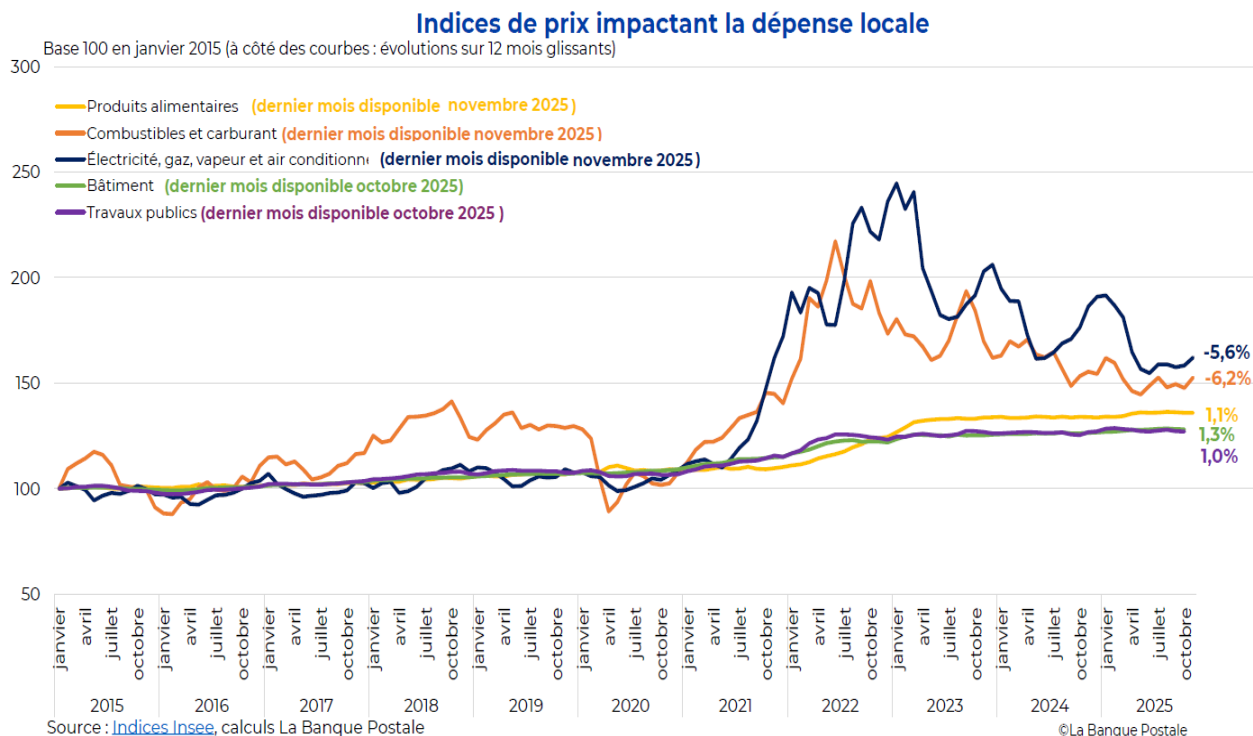
Source : Comptes nationaux trimestriels Insee et Note de conjoncture Insee du 17 décembre 2025 ©La Banque Postale

### . Inflation

La France se singularise par une inflation très faible en 2025. L'inflation moyenne (indice des prix à la consommation harmonisé, IPCH) tomberait à seulement 0,9 % en 2025, l'un des niveaux les plus bas d'Europe. Cette accalmie s'explique par des mesures temporaires et des facteurs conjoncturels : le bouclier tarifaire sur l'électricité a conduit à une baisse des tarifs réglementés début 2025, entraînant une diminution des factures énergétiques des ménages. Par ailleurs, les prix des carburants ont reculé avec la baisse du pétrole. L'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) est restée modérée (~1,6 % en 2025) grâce à une progression salariale contenue et à une moindre hausse des services qu'ailleurs en Europe. Pour 2026, une légère remontée de l'inflation est attendue, autour de 1,2 à 1,3 % en moyenne annuelle. En effet, l'effet de baisse artificielle de l'électricité ne se répétera pas et l'activité intérieure un peu plus dynamique pourrait permettre quelques hausses de prix, tout en restant bien en dessous de 2 %.

Cette situation d'« inflation basse » a plusieurs implications : le pouvoir d'achat des ménages français devrait légèrement se redresser, soutenant la consommation.

Les dépenses communales (énergie, fournitures, services) subissent moins de pression inflationniste, ce qui facilite le respect des équilibres budgétaires, à la différence des exercices précédents marqués par des ajustements pour suivre l'inflation.



## . Emploi

Le marché du travail français s'est légèrement détérioré tout en restant relativement solide. Le taux de chômage, tombé à 7,1 % fin 2022, est remonté graduellement autour de 7,7 % fin 2025. Il pourrait s'établir dans ces eaux-là en 2026 (la Banque de France anticipe une quasi-stabilité autour de 7,7 % en moyenne). Cette légère hausse résulte du ralentissement économique dans l'industrie et la construction, combiné à l'augmentation de la population active. Néanmoins, le niveau de chômage reste faible au regard des standards historiques français (il dépassait 10 % en 2015). Par ailleurs, la croissance de l'emploi salarié a marqué une pause, mais les pénuries de main-d'œuvre dans certains métiers (ingénierie, numérique, soins) maintiennent un taux de postes vacants élevé. Les salaires nominaux continuent d'augmenter (~4 % sur un an fin 2025 pour le salaire moyen par tête), ce qui, compte tenu de la faible inflation, se traduit par des gains de pouvoir d'achat réels pour les ménages.

## II - LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 ET LOI DE FINANCES 2026

La situation budgétaire de la France reste un point de vigilance majeur. Après le pic de déficit en 2020 (-9 % du PIB) et les dépenses liées aux aides énergie en 2022-2023, un redressement partiel s'opère. En 2024, le déficit public a avoisiné 5,8 % du PIB. Pour 2025, la Banque de France projette un déficit d'environ -5,4 % du PIB. Cette légère amélioration provient de mesures augmentant les recettes fiscales (fin de certaines exonérations, hausse de prélèvements de 0,8 pt de PIB), tandis que la charge d'intérêts en hausse et d'autres dépenses grignotent une partie du gain. En 2026, en se basant sur les lois de finances initiales, le gouvernement visait un déficit juste sous les 5 % du PIB. Cependant, l'adoption incomplète du budget et des dépenses supplémentaires (notamment en santé) laissent penser que le déficit effectif pourrait être aux alentours de 5 % du PIB. Autrement dit, la France ne respecte toujours pas le critère européen de 3 %. En conséquence, la dette publique poursuit son ascension. Déjà à ~112 % du PIB fin 2024, elle dépasserait 110 % du PIB en 2025 et continuerait d'augmenter pour potentiellement atteindre ~115 % en 2026 et 120 % d'ici 2028 sans effort additionnel. L'écart avec la moyenne de la zone euro (~90 %) se creuse. Le poids de la dette se traduit concrètement par une charge d'intérêts alourdie : avec la remontée des taux, le service de la dette de l'État coûte plusieurs milliards de plus chaque année (environ +0,1 point de PIB de coût en 2025). Cette situation budgétaire tendue a des implications pour les collectivités locales.

La loi de finances pour 2026 a pour objectif de réduire le déficit public à 5% du PIB (contre 5,4% en 2025) ; la trajectoire serait de se situer à un déficit de 4.1% du PIB en 2027, 3.5% en 2028 et 2.8% en 2029.

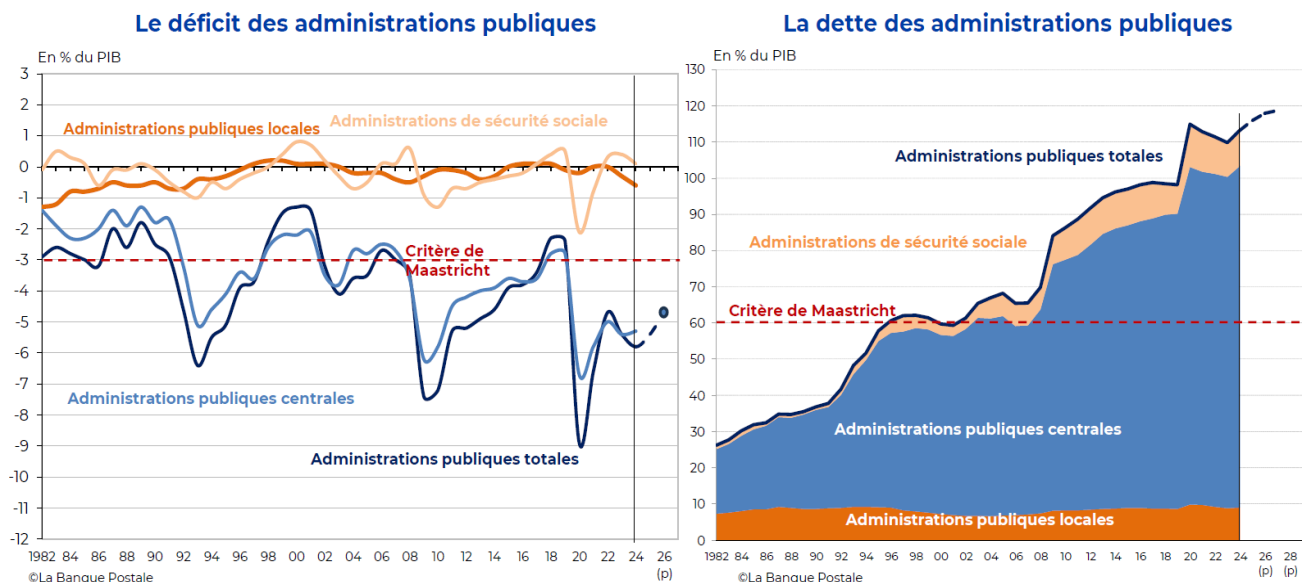
Le déficit 2026 de l'État est ainsi chiffré à 134,6 milliards d'euros (Md€) d'euros (contre 131,6 Md€ en 2025). La part de la dette publique atteindrait plus de 118% du PIB (contre 116% en 2025).

Le total des recettes s'élèvera à 365,5 Md€. Le taux des prélèvements obligatoires s'établira à 43,9% du PIB.

Le texte ambitionne de redresser les comptes publics par :

- Des hausses de recettes fiscales, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés et par la suppression de plusieurs niches fiscales ;
- Une baisse des dépenses de l'État, hors Défense Nationale.

Les poids du déficit et de la dette selon les niveaux d'administrations publiques :



## A- Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) de 2023/2027

Introduites par la révision constitutionnelle de 2008, les Lois de Programmation des Finances Publiques sont des lois ordinaires fixant une trajectoire d'évolution pluriannuelle de l'ensemble des finances publiques, y compris celles des administrations publiques, sociales et locales. Bien que leurs dispositions ne soient contraignantes ni pour le Gouvernement, ni pour le Parlement dans la procédure annuelle de préparation et d'adoption du budget, les LPFP ont cependant pris une importance accrue avec la ratification le 22 octobre 2012 du Traité européen sur la stabilité financière, ce dernier réitérant notamment le respect du seuil déficitaire maximum des comptes publics de chaque Etat membre à 3%, fixé par le traité de Maastricht.

Pour rappel, dans sa version promulguée en décembre 2023, l'objectif de la LPFP fixait à 2027 le retour du déficit sous la barre de moins de 3% du Produit Intérieur Brut. Pour y parvenir, les collectivités territoriales étaient alors invitées à contribuer à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, au niveau national, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant ainsi qu'il suit (en%) :

2023	2024	2025	2026	2027
+4,8%	+2,0%	+1,5%	+1,3%	+1,3%

## B- Les principales dispositions de la Loi de Finances 2026 impactant la Ville

- **Dotations de fonctionnement : DGF, péréquation et compensations financières :**
  - ⇒ **Maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2026** – La loi de finances maintient l'enveloppe globale de DGF pour le bloc communal à un niveau proche de celui de 2025 (aux alentours de 27.4 milliards d'euros pour toutes les strates de collectivités), sans indexation sur l'inflation.  
Comme en 2025, au titre de la péréquation, la loi augmente les crédits dédiés aux communes les plus fragiles, notamment la Dotation de Solidarité Urbaine (environ 1 000 communes bénéficiaires, dont Arles) est majorée de +140 M€ en 2026.
  - ⇒ **Diminution des compensations fiscales intégrales** dont la compensation « établissements industriels », ayant vocation à compenser le bloc communal de la perte de bases taxables sur le foncier bâti, due à un abattement de base spécifique pour les sites industriels ; le taux de compensation est désormais diminué de 19,3%.
- **Effort financier imposé au bloc communal : prélèvement « Dilico » et autres prélèvements de l'État :**
  - ⇒ **« Dilico 2026 »** – Le Dispositif de Lissage Conjoncturel mis en place pour faire participer les collectivités au redressement des finances publiques est reconduit en 2026, mais de façon nettement allégée car les communes en sont exclues. En revanche, les intercommunalités restent soumises à ce prélèvement pour 250 M€ (identique à 2025). S'y ajoutent des contributions des autres niveaux : départements (140 M€) et régions (350 M€).
  - ⇒ **Maintien du taux de FCTVA** à 16.404 % tant en fonctionnement qu'en investissement
  - ⇒ **Plafonnement de la cotisation CNFPT** – La loi de finances intègre un mécanisme de prélèvement sur les ressources de formation des collectivités. Un plafond est instauré sur le montant de la cotisation obligatoire versée par les employeurs territoriaux au CNFPT (organisme de formation des agents territoriaux). Cette cotisation, fixée à 0,9% de la masse salariale des communes, départements, régions et de leurs établissements publics, représentera environ 413 M€ en 2026. Désormais, le CNFPT ne percevra effectivement que 396,98 M€ ; la fraction supérieure à ce plafond sera retenue par l'État et redirigée vers le budget général.

- ⇒ **Charges sociales des apprentis** – Il est désormais mis fin à la prise en charge par l'État des cotisations sociales des apprentis employés par les collectivités locales. Jusqu'en 2025, les communes et autres employeurs publics territoriaux bénéficiaient d'une exonération : l'État acquittait à leur place les cotisations d'assurance sociale et d'allocations familiales dues pour leurs apprentis

- **Fiscalité locale : valeurs locatives, taxes locales et allègements ciblés :**

Plusieurs dispositions de la loi de finances 2026 modifient le cadre fiscal local, soit en reportant des réformes prévues, soit en introduisant de nouveaux outils de taxation ou d'exonération.

- ⇒ **Report des révisions des valeurs locatives cadastrales** – Le calendrier de mise à jour des valeurs locatives (bases servant au calcul des impôts locaux fonciers) est décalé. L'actualisation sexennale des valeurs locatives professionnelles, qui devait intervenir en 2026, est repoussée à 2027. En conséquence, les dispositifs temporaires de lissage/palier des variations de bases issus de la dernière révision sont prolongés d'un an. Par ailleurs, la prochaine révision générale des valeurs locatives des locaux d'habitation, prévue initialement après les élections municipales de 2026, n'aura finalement lieu qu'après le scrutin municipal de 2032. Ce report de 6 ans est justifié par le législateur par la nécessité de tirer d'abord les enseignements de l'actualisation des valeurs professionnelles, et d'éviter des bouleversements fiscaux en début de mandature municipale. Pour les communes, ces reports apportent une stabilité à court terme : en 2026, elles continueront à percevoir la fiscalité foncière sur des bases inchangées.

- ⇒ **Transfert de la taxe sur les logements vacants** – Il est créé une taxe sur la vacance des locaux d'habitation au bénéfice des communes, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027, en remplacement de l'actuelle taxe sur les logements vacants prélevée par l'Etat. Ce nouveau dispositif, vise à élargir et renforcer la fiscalité anti-vacance tout en donnant plus de latitude aux communes. Actuellement, au terme d'une année de vacance, cette taxe s'élève à 17%, puis à 34% les années suivantes. L'objectif est d'inciter les propriétaires à remettre plus vite les biens sur le marché. La commune pourra en outre majorer les taux, dans la limite de 30% la 1<sup>ère</sup> année et 60% les années suivantes. En parallèle, la Loi de Finances a instauré un statut de bailleur privé, nouveau dispositif qui vise à relancer l'investissement locatif privé en donnant un cadre fiscal et juridique plus favorable aux propriétaires non professionnels.

- **Soutien à l'investissement local : subventions, dotations et programmes :**

Dotations d'investissement locales dont les montants sont ajustés à la baisse, en cohérence avec l'effort global demandé aux collectivités. La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) serait réduite d'environ 200 M€ par rapport à 2025. De même, le « Fonds vert » (fonds pour la transition écologique territoriale) voit son enveloppe annuelle chuter de 1,15 Md€ à 800 M€.

- **Soutien en faveur des étudiants :**

Dès le 1<sup>er</sup> mai 2026, le repas à 1 € est généralisé pour l'ensemble des étudiants, qu'ils soient boursiers ou non.

Par ailleurs, les **dispositifs déjà actés lors de précédentes Lois de Finances** sont poursuivis :

- ⇒ Revalorisation des valeurs locatives cadastrales sur la base de l'IPCH de novembre 2025, soit +0.8%,
- ⇒ Augmentation de 3% du taux de cotisation patronal, en cumulé pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, pour la Caisse Nationale de Retraites des Agents de Collectivités Locales.

**En conclusion**, la Loi de Finances 2026 consacre la participation des communes et intercommunalités à l'effort national de redressement budgétaire via des mécanismes directs (prélèvements, plafonnements) et indirects (érosion de certaines dotations).

### III - 1 : ce qu'il faut retenir

Les Arlésiens ont choisi de poursuivre l'élan engagé depuis 2020, qui a permis de « remettre la maison Arles en ordre » et de préparer un avenir où le développement est le maître mot pour renouer avec la prospérité :

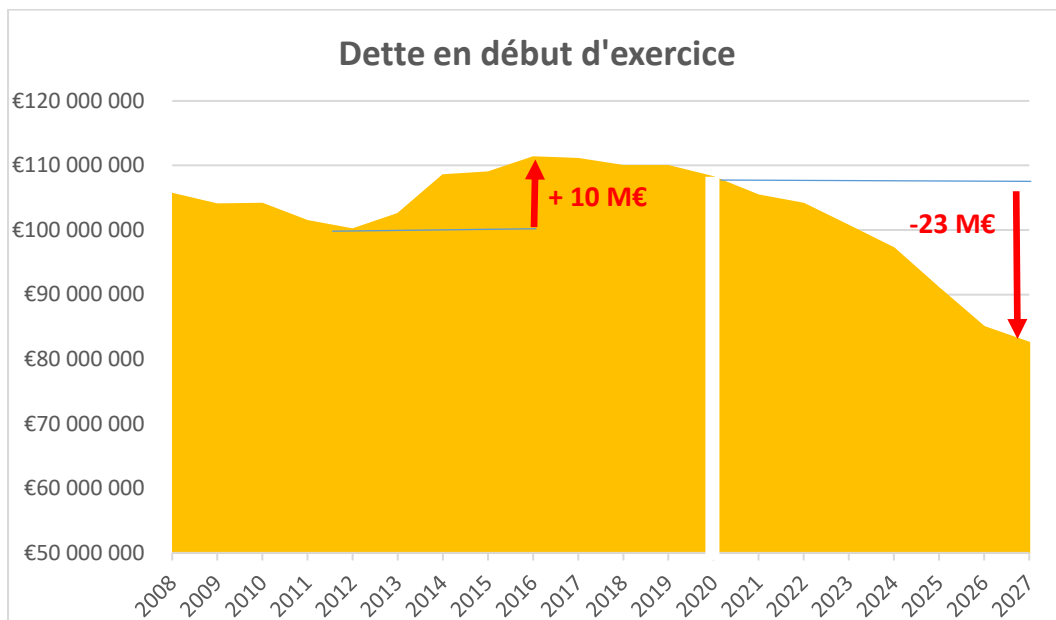
- **Développement économique** pour que les Arlésiens puissent travailler et rester vivre dans leur ville, pour attirer de nouveaux habitants qui viendront y travailler, et enfin pour renouer avec la prospérité. Ce développement est porté aussi bien par les industriels, ou entrepreneurs indépendants que la ville saura attirer, que par les filières agricoles locales. En effet, celles-ci sont très spécifiques à ce territoire, et méritent d'être reconnues et développées. Elles sont porteuses d'emplois, et à ce titre participent pleinement au développement économique de la commune.
- **Développement de projets ou missions qui visent à améliorer le cadre de vie des Arlésiens au quotidien**, que ce soit la sécurité, la propreté, le logement, les espaces verts, les écoles, la voirie, la culture, le sport, les services au public...
- **Développement d'une politique de santé volontariste** pour favoriser l'implantation de médecins.
- **Mais aussi, préservation du pouvoir d'achat des agents de la ville**

La poursuite de cet élan est rendue possible grâce aux efforts consentis depuis 2020, en dépit des impondérables survenus pendant cette période : Covid en 2020 et 2021 qui a entraîné une baisse drastique de recettes, guerre en Ukraine en 2022 qui a provoqué une inflation record et des surcoûts très difficiles à absorber pour notre commune. Malgré tout, les Arlésiens n'ont jamais été sollicités pour combler ces difficultés budgétaires contrairement à de nombreuses autres villes (Paris, Bordeaux, Grenoble...).

#### Les principaux efforts consentis :

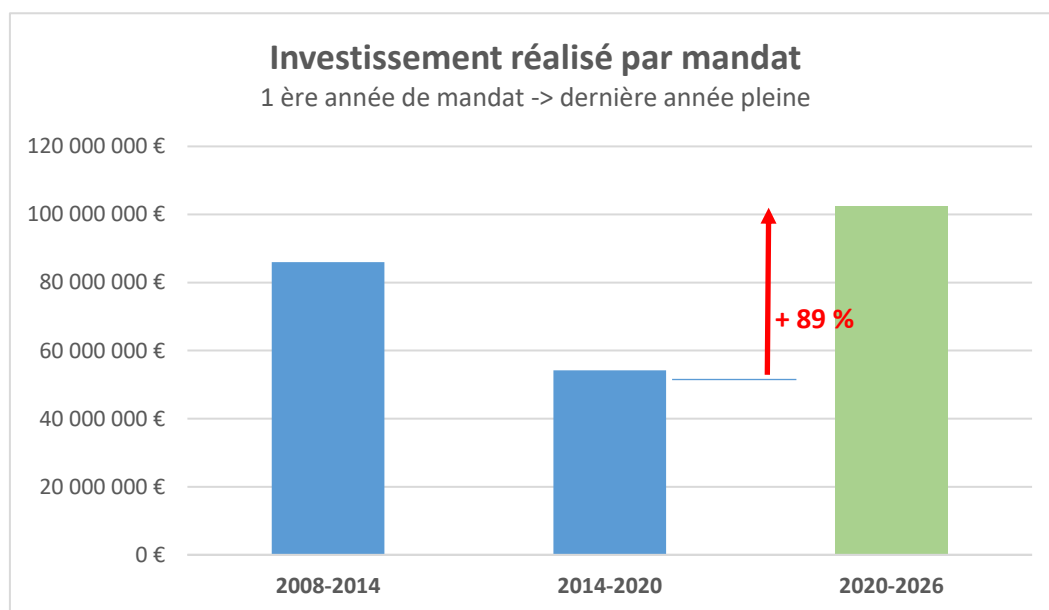
- A- Pas de hausse du taux communal de la taxe foncière** depuis 2020. A Arles, seul l'Etat a augmenté son taux pour faire face à l'inflation, notamment en 2023 où elle a été galopante (+7,1 % !)
- B- Réduction de la dette** : la dette énorme qui pèse sur la commune et freine à long terme sa capacité d'investissement tout en entachant la confiance des banques, a été considérablement réduite, passant de 108 M€ en 2020 à 85 M€ en 2026 ; soit 23 M€ de baisse de la dette, l'équivalent de **-21,3 %**.

Ce poids que portait la ville n'avait jamais été pris en compte dans les mandats précédents, bien au contraire puisque cette dette avait même été largement creusée entre 2012 et 2019 comme le montre le diagramme suivant (et comme l'a souligné en 2019, la Cour Régionale des Comptes) :

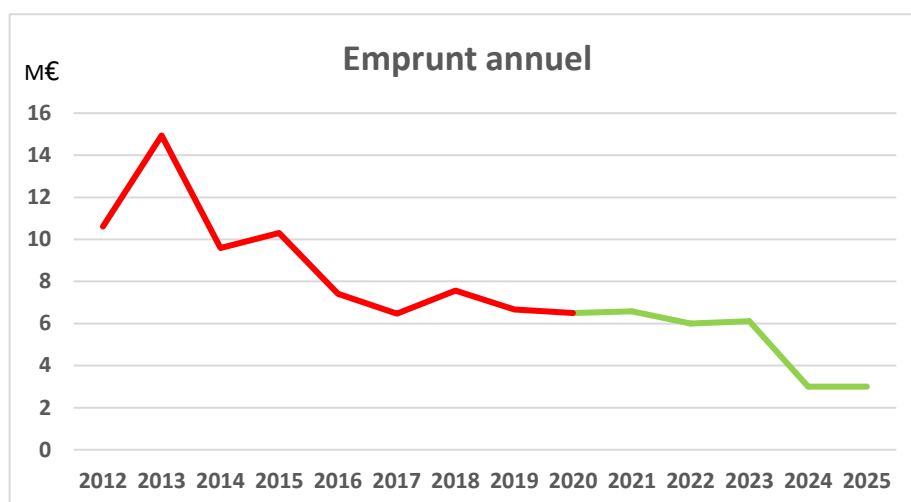


**C- Réduction du recours à l'emprunt annuel tout en augmentant très significativement le montant des investissements :**

La gestion saine et rigoureuse du budget, l'appel à toutes les subventions accessibles, ont permis tout à la fois de réduire le niveau du recours à l'emprunt annuel pendant le dernier mandat, tout en investissant 89% de plus que sur le mandat précédent, comme le montrent les diagrammes suivants :



Pour rappel, **les investissements 2020 ont été votés par la mandature précédente**, en raison de l'allongement de ce mandat dû au Covid. **Seuls 6,5 M€ étaient votés au Budget Principal (BP) en 2020 !**



**D- Depuis 3 ans consécutifs (soit la moitié du mandat), la ville est sortie du réseau d’alerte des Préfectures et Trésor Public.**

La Ville d’Arles a toujours été sous réseau d’alerte depuis la création de ce dispositif de précaution, qui est le signe de la fragilité financière de la commune. Le fait d’en être sorti, montre là encore une gestion rigoureuse des finances de la ville.

➔ **Les conditions, notamment financières, sont donc désormais réunies pour transformer durablement la commune**, et poursuivre cet élan vers la prospérité pour tous les Arlésiens.

La campagne électorale s’étant achevée 15 jours avant la rédaction de ce rapport, le programme de cette nouvelle mandature a donc été déjà largement diffusé et connu de tous. Les principales actions pour 2026 seront donc reprises synthétiquement.

### III - 2 - Les orientations pour 2026 :

#### III - 2 – 1 : Développement économique :

Un des freins à l’installation de nouvelles entreprises est le manque de foncier accessible à leurs activités. Le recul de la bande RH, zone non constructible correspondant aux bandes de sécurité, en arrière des digues et des principaux canaux d’irrigation, sera modifiée très prochainement, libérant ainsi d’ici le 2<sup>ème</sup> semestre 2026, du foncier leur permettant de s’y implanter. Des contacts sont déjà en cours avec des entreprises importantes qui souhaitent s’installer à Arles.

Dès le 2<sup>ème</sup> semestre 2026 aussi, 16 000 m<sup>2</sup> vont être commercialisés aux anciennes Papeteries Etienne, offrant un espace totalement rénové pour accueillir de l’activité économique.

« Arles-Créative », viendra en appui des industries du numérique qui souhaiteraient s’installer sur la commune.

Enfin, les liens avec la Chambre de Commerce et d’Industrie se renforceront pour mieux accompagner les chefs d’entreprise.

Parce que notre territoire est aussi agricole, il est indispensable non seulement de soutenir les différentes filières mais aussi de promouvoir les productions locales parfois très spécifiques :

riz, foin de Crau, viande de taureau ... l'image de la commune est aussi celle de ses spécificités, qui doivent être connues et reconnues hors de notre territoire.

Pour soutenir l'agriculture locale et attirer de nouveaux exploitants, il est nécessaire de veiller et de maîtriser une bonne répartition des terres, notamment lors des cessions foncières. Un Observatoire municipal du foncier rural, est prévu, qui aidera tout particulièrement les agriculteurs locaux à s'installer.

Toujours dans le sens de valoriser et promouvoir les produits locaux, la réorganisation du marché donnera plus de visibilité aux produits locaux bio.

### **III - 2 – 2 : Développement et multiplication des projets d'amélioration du cadre de vie et du quotidien des Arlésiens :**

- a- La sécurité,** premier sujet d'intérêt des Français, l'est aussi pour les Arlésiens. Dans la continuité du précédent mandat, les effectifs de la Police Municipale et de la Police Rurale vont être augmentés de 2 agents dès 2026, permettant ainsi progressivement l'extension des horaires de présence. De 6h à 23h, la couverture horaire passera à terme à 6h-1h du matin soit 19 h consécutives.

18 nouvelles caméras de vidéoprotection seront installées sur les lieux sensibles définis par la Police Nationale. Et, en lien avec la Gendarmerie Nationale, un ponton sur le Rhône sera réalisé pour la brigade fluviale.

Des systèmes d'alarme anti-intrusion seront également mis en place sur les bâtiments sensibles, notamment les écoles.

- b- La propreté,** est l'affaire de tous : chaque Arlésien est impacté par les incivilités quotidiennes constatées dans la ville et les villages. C'est pourquoi des actions de communication sur le respect de l'espace public seront renforcées.

Des opérations « coup de propre sur la rue ... » seront menées. Tout débris, toute affiche, tag ou quoi que soit qui salisse la rue, seront enlevés. Lorsque les auteurs pourront être identifiés, ils seront verbalisés.

Les bailleurs sociaux seront sollicités pour entretenir les espaces leur appartenant dans leurs programmes de logements.

- c- Le logement :** parce que les Arlésiens connaissent comme tous les Français, la crise du logement, il est nécessaire de construire des logements à travers la commune. Les objectifs du Plan Local de l'Habitat (PLH) fixe les objectifs à tenir d'ici 2030 à 364 logements/an pour la commune d'Arles, dont 30% de logements sociaux. Les Rives du Jonquet, dans le quartier de Griffeuille est en cours d'achèvement et de commercialisation (108 logements, dont 26 Logements Sociaux).

Côté Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) du quartier de Barriol, les études se poursuivent pour la réalisation du nouvel équipement social de Barriol (Centre Social, Crèches de 49 berceaux et Pôle Seniors) sous mandat de la SPL AGATE. Les résultats du concours d'architecture seront connus dans le courant du 2<sup>er</sup> trimestre 2026 et donneront lieu à une présentation aux habitants et aux usagers avant l'été.

Le protocole foncier avec les bailleurs sociaux est en cours de finalisation, et permettra de déterminer les emprises des nouvelles voiries et nouveaux espaces verts qui concourront à la requalification des espaces publics du quartier.

C'est en particulier sur ce programme que seront engagées de façon pluriannuelle la plupart des dépenses comptabilisées :

- les travaux d'aménagement des espaces publics, en lien avec ACCM, qui aura en charge la reprise et/ou la création des réseaux, avant que la Commune n'intervienne sur les aménagements de surface et la recomposition des voiries (cheminements piétons, pistes cyclables, espaces verts),
- La requalification et l'extension de l'équipement social du quartier de Barriol, qui regroupera à terme la crèche agrandie pour accueillir 49 berceaux (20 actuellement), le centre social, et le pôle senior, créant ainsi un espace multigénérationnel de 827 m<sup>2</sup> au bénéfice de tous, grands et petits.

Le Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) de Griffeuille est actuellement en travaux pour réhabiliter les quelques 748 logements que compte ce quartier. Les travaux devront s'achever en 2027. Dès lors, des embellissements seront prévus par la ville, notamment sur la place Vincent Auriol.

**d- Les espaces verts – l'environnement et la transition écologique :** Deux projets dont les travaux ont d'ores et déjà commencé en 2026 :

- Le parc de Beauchamp qui promet de rendre accessible au promeneur, un parcours de découverte du marais mais aussi d'y installer un espace détente qui sera aménagé : le jardin des Avettes assorti de la base nautique rénovée (tranche 1).
- La voie verte qui reliera les Alyscamps au pont Van Gogh : parcours pour piétons et vélos, végétalisée. Il permettra de relier directement le quartier des Semestres au centre-ville. Actuellement, les rails de l'ancienne voie ferrée sont déposés. Ce projet porté par Action Cœur de Ville est également subventionné par l'Europe à hauteur de 3 M€.

En parallèle, la Ville conforte les enveloppes des services à hauteur de 0.51 M€ pour la réalisation d'espaces verts (plantation de 500 arbres avec le plan de végétalisation, espaces de jeux et mise aux normes de leurs équipements).

La Commune engagera en 2026 des travaux permettant de substantielles économies de fonctionnement avec la construction d'un quai de massification des déchets, en particulier des déchets verts (économies sur transports et traitement), et la réalisation d'une prise d'eau au Vigueirat, qui permettra l'arrosage en eau brute du Parc des Ateliers, en complément des apports du Canal de Craonne. Cout : 0,4 M€.

**e- L'enseignement :** Bien grandir à Arles, c'est commencer par l'école et avoir la possibilité d'aller jusqu'à l'Université.

Concernant les écoles, qui méritent un vaste plan de rénovation, extrêmement couteux, la programmation 2026 des travaux prévoit d'investir 1 M€ afin de remettre à niveau les blocs sanitaires, les cours, mais aussi selon le Plan Canicule, d'équiper de climatiseur, au moins 1 salle par école. Des financements nouveaux seront appelés pour que les élèves retrouvent le confort dans leur lieu d'étude.

Le Plan de Prévention et de Mise en Sécurité (PPMS) s'achèvera en 2026, notamment par la liaison directe avec le Centre de Supervision Urbain (CSU) de la Police Municipale.

La mise en sécurité des crèches est prévue en 2026, et l'accent sera porté aussi sur les études de Maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement et la rénovation du Centre Aéré de l'Ecureuil, ce qui permettra à terme de doubler le nombre de places d'accueil pour les enfants de 3 à 12 ans. Coût total : 0,3 M€.

Concernant l'enseignement supérieur, l'objectif sur 6 ans est d'atteindre 2 500 étudiants (1 700 aujourd'hui). Cette évolution se fera peu à peu, grâce aux nouvelles possibilités de formations supérieures déjà accessibles, avec le Campus Connecté qui reçoit d'année en année plus d'étudiants, mais aussi avec l'ouverture de nouvelles filières que Aix-Marseille Université compte installer. L'attractivité d'Arles pour les étudiants dépend du cadre de vie qu'ils trouveront sur notre commune.

**f- La culture et le patrimoine :** Cette année 2026 est à nouveau prometteuse pour l'animation culturelle. Près de 1000 événements ponctuent l'année de rendez-vous de tout genre, pour le plaisir de tous les publics. Des animations récurrentes mais aussi des nouveautés :

- Arles se livre : qui a rencontré son public avec cette année une thématique « les historiens ».
- Le succès du carnaval 2026, avec la participation des centres sociaux et maison de quartier, n'est pas à démontrer.
- Des artistes, sculpteurs, peintres seront accueillis dans notre patrimoine : aux thermes avec un jeune artiste émergent, l'archevêché (Pierre-Marie Brisson et Sébastien Abot).
- « Les quais en musique » : Les bords du Rhône résonneront d'instruments et de fête.
- Les Monument'Arles, fort de leur succès reviennent avec une programmation qui nous réserve de grandes surprises.
- Et une autre nouveauté, la fête d'Halloween, qui séduit le jeune public, organisé en lien avec les écoles et le CCAS.
- Une exposition des dessins de Christian Lacroix au musée Réattu.
- La préfiguration en septembre d'un tout nouveau festival de la Poésie, dans la lignée de celui du « marché de la Poésie » place St Sulpice à Paris.
- Développer une itinérance artistique et culturelle dans les villages, quartiers et hameaux en lien avec d'autres services publics.
- Le bicentenaire de la photo qui s'appuie sur 2026 et 2027 est ponctué de plusieurs moments forts pour rendre hommage à de grands noms comme Lucien Clergue et d'autres artistes arlésiens et d'ailleurs.
- Concert d'un artiste de grande renommée, à découvrir très bientôt
- Les Calend'arles évidemment, qui clôtureront une riche année culturelle
- Les 120 ans de l'étoile de l'avenir avec plusieurs manifestations

**Le théâtre municipal** qui pour la saison 2025/2026 rencontre un succès grandissant avec une augmentation importante des abonnements. Le succès de la programmation variée n'est plus à démontrer mais cette diversité est au cœur du projet.

La saison 2026/2027 poursuit et amplifie sa programmation, des pièces, des concerts, des seuls en scène, des représentations qui posent question sur la société, des spectacles enfants... seront proposés, les compagnies régionales et certaines nationales seront à l'honneur, et nous continuons le lien Aix/Arles grâce au dispositif « mieux produire, mieux diffuser ».

Nous aurons cette année encore des grands noms du théâtre avec Rachida Brakni, Jean-Pierre Darrousin, François Morel...

En point d'orgue, nous bénéficierons de grands noms d'acteurs et d'artistes qui ne seront dévoilés au public qu'en ouverture de saison.

**La médiathèque**, s'oriente également cette année vers le public « jeune » avec des propositions de jeux vidéo, des animations spécifiques. L'action « partir en livre » continue en 2025.

Nous aurons aussi l'honneur d'accueillir des grands noms de la poésie avec plusieurs rendez-vous en lien avec le nouveau festival de la Poésie.

Une exposition est prévue pour fêter Henri Bosco (1888-1976). Plusieurs moments forts sont organisés en présence de sa famille.

Et bien entendu, la médiathèque sera toujours présente auprès de ceux qui sont éloignés de la lecture avec des actions dans les villages, dans les maisons de retraite en partenariat avec les écoles, à la prison...

**Le bureau du cinéma** qui dépend du service de la culture, s'est étoffé en 2025 et l'année 2026 s'annonce une grande année de tournages avec plusieurs sollicitations de qualité. Il continue d'accompagner à la carte chaque tournage, grâce à l'équipe de bureau du cinéma renforcée et professionnelle.

Concernant le **Patrimoine**, la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), est désormais engagée avec pour objectif une meilleure adaptabilité aux ambitions urbaines de la Commune et la prise en compte des enjeux écologiques et de développement durable.

La Ville engage en 2026 la construction d'un Schéma Directeur Patrimonial, qui permettra de prioriser les actions de restauration à entreprendre et permettra la mise à jour du plan de gestion UNESCO.

Une programmation ambitieuse est projetée en 2026 à hauteur de 1,9 M€ pour la restauration des monuments de la Ville, avec l'engagement de plusieurs programmes importants : la tranche 2 de mise en sécurité du mur Nord du Théâtre Antique, la tranche 1 des travaux pour la mise en sécurité de l'église des Frères Prêcheurs, une étude d'envergure pour le remplacement des gradins de l'Amphithéâtre et la tranche 3 (la dernière) de la restauration des trois grands tableaux de Louis Finson de la primatiale Saint-Trophême, sans oublier la campagne 2026 de travaux d'urgence sur plusieurs monuments (Thermes de Constantin, église Ste Anne, dévégétalisation en hauteur), et le programme 2026 de restauration d'objets mobiliers (les toiles St Antoine Abbé attribué à Finson, Ste Ursule de Peytret, la Piéta de l'église de la Major et les lustres de la chapelle de la Vierge à St Trophême).

Outre ces « nécessités » des projets sont également en cours avec :

- **L'installation de boutiques dans nos monuments et le musée:** l'attrait touristique nous permet d'envisager une nouvelle conception des boutiques. Dès 2026 de nouveaux produits seront proposés et les espaces de la boutique du musée Réattu seront réaménagés.
- **La Bourse du Travail :** bâtiment historique et remarquable du XVIIème siècle, ancien Hôpital de la Charité (ordre de Saint Vincent de Paul), aux multiples successions de destination, il est situé sur la zone la plus fréquentée et la plus visible par les touristes. Le projet de l'Office du Tourisme (OT) est en cours pour un accueil qui correspond aux attentes des touristes du « futur » et un Centre d'Interprétation pour l'Accueil du Public (CIAP) sera également réalisé. Les préparations de ce déménagement de l'Office du Tourisme et du local CGT doivent commencer mi-2026.

Tout cela dans l'intention de garantir la pérennité du classement UNESCO.

**g- Le sport :** Il est important d'offrir aux jeunes les moyens de s'épanouir à travers le sport. Les installations sportives de la commune demandent une rénovation complète. Elles sont au cœur des préoccupations pour ce secteur. Les équipements sportifs sont tour à tour rénovés depuis 6 ans. Après la rénovation de la tribune centrale et de la pelouse du stade d'honneur du complexe Fournier, une seconde tranche de travaux concernera la réfection totale des éclairages de tous les terrains de sports extérieurs (1 M€) et il est aussi prévu en 2026 de traiter l'étanchéité des deux bassins de la piscine Fournier (0.5 M€).

Une enveloppe de 0.75 M€ sera consacrée aux travaux sur les bâtiments sportifs, avec notamment la réfection de l'étanchéité de la toiture du gymnase Louis Brun.

Parallèlement aux travaux, une réflexion plus large concernera les nouveaux équipements à créer, pumptracks, city stades, boulo-drome couvert etc... Cette réflexion concernera les équipements à venir aussi bien de la ville que des villages.

**h- La voirie :** En lien avec la révision du PSMV sur le secteur sauvegardé, les études d'urbanisme et la poursuite de la révision du PLU, permettront les études opérationnelles sur l'avenue de Stalingrad, Ceinture Verte, giratoire Croisière / Alyscamps. Une étude de préfiguration sera également lancée sur la ceinture urbaine, allant de la rue Camille Pelletan au théâtre municipal. Elle s'accompagnera de la réflexion qui se poursuit, pour la réalisation de la continuité de l'itinéraire patrimonial et commercial de Cœur de Ville, engagée les années précédentes avec la Place Wilson et l'entrée de la Cavalerie. En particulier, le secteur de la place Henri de Borgnier est à l'étude, pour une mise en valeur de cet espace stratégique qui relie l'Amphithéâtre et le Théâtre Antique, deux des principaux monuments de la romanité arlésienne.

Dans le même temps se réaliseront les travaux de voirie nécessaires à l'entretien des routes de la commune.

**i - Les séniors :** Parce que les Arlésiens doivent pouvoir vieillir sereinement à Arles, une attention particulière leur est portée.

Après le club Belmondo du Trébon, c'est l'espace Morizot de Griffeuille qui sera à son tour rénové. Le restaurant, que l'on voudrait intergénérationnel, sera rénové et aménagé, de même que le club senior.

En 2026, le Pôle Info Senior a ouvert ses portes à la Cavalerie, lieu facile d'accès et très visible.

Enfin, la commune s'emploie à obtenir le label « Ville amie des seniors », démontrant l'inclusion des seniors dans la société.

Ces 3 actions sont menées par le CCAS en lien avec la ville, expliquant ainsi la hausse de la subvention qui lui est accordée.

**j- Les associations - la vie sociale :** Les associations restent une priorité pour la ville, s'appuyant sur chacune d'elle pour tisser du lien l'accompagner tout au long de l'année.

Cet accompagnement se traduit par des actions variées auprès de la jeunesse et de l'éducation, de l'environnement, du sport, par des animations dans les villages, une proposition annuelle d'événements culturels, patrimoniaux et de tradition, auprès également des seniors, du handicap, de la santé, la solidarité...

L'accompagnement financier pour ces associations reste prioritaire dès lors qu'elles ont déposé un dossier.

L'enveloppe budgétaire destinée au soutien actif des associations sera maintenue, pour que ce réseau accompagne la dynamique de la ville.

Si on ajoute à ces subventions, les avantages en nature, mise à disposition de locaux, fluides, ce sont au moins 7 M€ qui sont distribués aux associations.

Notons que depuis 2020, on constate une nette augmentation des actions et des projets portés par les associations sportives, et que la pratique féminine est encore en augmentation, de 15% cette année.

Quant au développement de la vie sociale, notons que la subvention au Centre Commun d'Action Sociale (CCAS) augmente de 180 k€ en 2026. Rappelons toutefois, que cette subvention avait déjà augmenté de 200 k€ en 2025.

Dans les projets 2026 concernant les quartiers, un Equipement de Vie Sociale (EVS) verra le jour en 2026 à Griffeuille, préfigurant un possible centre social à plus long terme

### **III - 3 : Développer une politique de santé volontariste :**

Priorité est donnée à l'installation de nouveaux médecins sur la commune. Le Contrat Local de Santé (CLS) signé en 2023 avec l'ARS PACA et l'Hôpital commence à porter ses fruits. Ce contrat d'attractivité pour les professionnels de santé offre aux praticiens, une aide à l'installation. Par un arrêté de janvier 2026, l'ARS a renforcé le dispositif d'attractivité d'Arles en classant la commune en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP). Ce dispositif offre aux professionnels de santé exclusivement, des avantages fiscaux très importants. Il vient donc en complément du zonage France Revitalisation Rurale (FRR), déjà accessible à tout entrepreneur ou professionnel indépendant, en apportant là encore des avantages fiscaux importants.

Toujours dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS), un guichet unique pour les professionnels de santé, sera mis en place au 2 trimestre. Il permettra aux praticiens, d'avoir un seul contact d'entrée, qui leur apportera un appui à l'installation. Dans le cadre de ce contrat, une chargée de mission de l'ARS joue le rôle de fédérateur pour ces professionnels. Elle les orientera dans leurs formalités administratives, dispositifs financiers spécifiques ..., mais aussi elle pourra mobiliser une cellule dite CAMINA, composante de l'Hôpital d'Arles, pour les aider dans leurs démarches personnelles d'installation (inscription des enfants à l'école, recherche de logement ...).

A ce jour 2 dentistes devraient s'installer à Raphèle, et le centre de soins de première urgence sur le site de l'ancienne caserne des pompiers devrait se concrétiser avec la signature de l'acte de vente.

Notons que le SCHS a contracté avec un médecin spécialisé dans la médecine tropicale, permettant à ce service de retrouver son rôle de centre de vaccination international.

Enfin, à Salin de Giraud, l'ancienne convention signée entre le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) et des infirmiers du libéral, a été réactivée et le village compte déjà une sage-femme à temps partiel.

### III - 4 : Préservation du pouvoir d'achat des agents

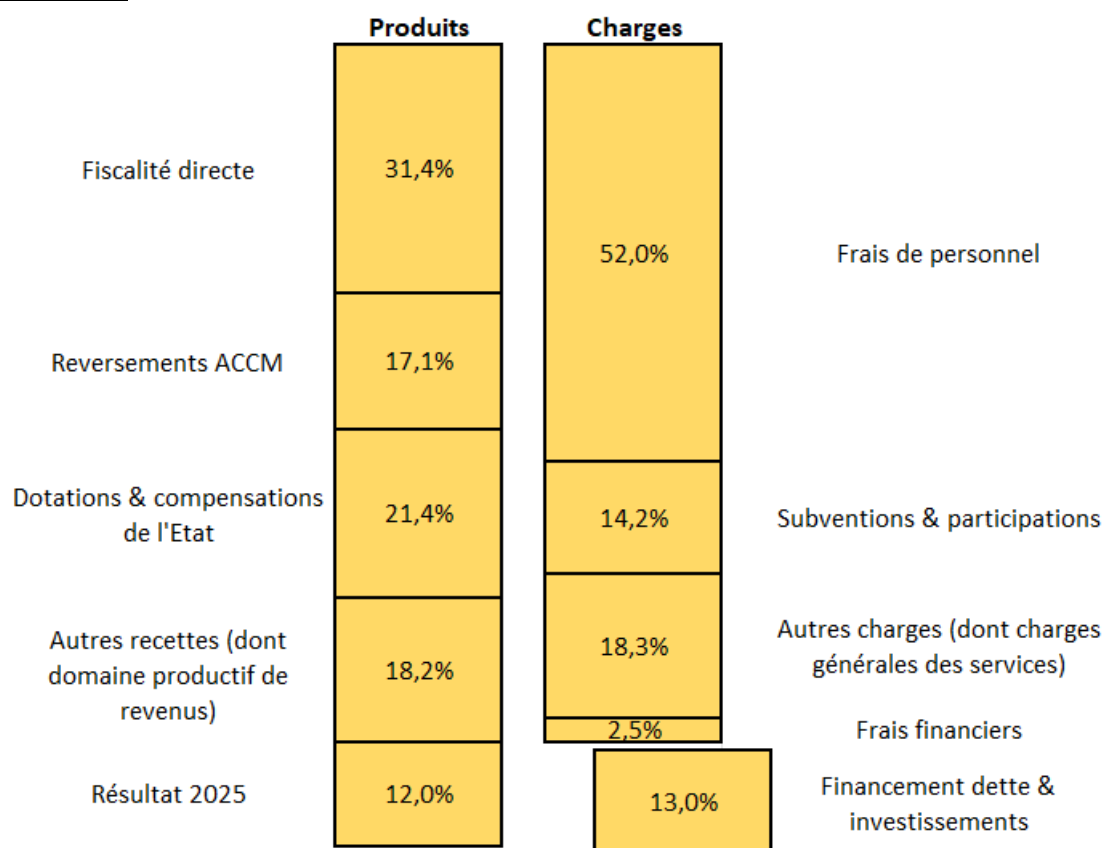
Parce qu'une gestion dynamique n'exclue pas les collaborateurs, le maintien du pouvoir d'achat de chacun a consisté en l'augmentation de la Prime de Fin d'Année (PFA) de 10% pour un cout total de 2,5 M€ sur le budget de la ville.

Sans oublier que la Loi de Finances 2025, a prévu pour les 4 ans à venir, une hausse de la participation des collectivités à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), qui pèse pour 900 000 € en plus chaque année sur le budget communal. D'ici 2028, en 4 ans donc, cette mesure aura fait peser 9 M€ sur le compte de la masse salariale.

## IV - CHIFFRES CLEFS DE LA VILLE D'ARLES

### A- Le fonctionnement du Budget Principal

#### Vision globale



#### A-1 : Les recettes de fonctionnement

##### A-1-1 : Fiscalité directe

Comme les années précédentes, le projet de budget pour l'exercice 2026 est élaboré sans recourir à une augmentation des taux des impôts locaux, ainsi que la municipalité s'y est engagée, ces taux étant situés au-dessus de la moyenne nationale comme départementale.

La Ville maintient donc son choix de ne pas augmenter sa fiscalité car ce sont les efforts de gestion qui doivent permettre de redresser les finances locales.

Pour rappel, le nouveau schéma de financement des collectivités locales est entré en vigueur en 2021 : la perte de la recette fiscale de Taxe d'Habitation sur les résidences principales est intégralement compensée par le transfert du produit du foncier bâti du département, complétée par une compensation de l'Etat affectée d'un coefficient correcteur.

Le produit de la fiscalité directe attendu pour 2026 s'élève à : 37.74 M€ (hors compensation de la perte de Taxe Habitation versée par l'Etat), soit une légère augmentation, qui tient principalement à la revalorisation légale des bases existantes calculée sur l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) de novembre 2025, ce dernier est établi à 0.8% (7.1% en 2022, 3.9% en 2023 et 1.7% en 2024). Le deuxième facteur tient principalement à l'évolution physique des bases issue des constructions nouvelles.

### A-1-2 : Reversements ACCM

Pour ce qui concerne les reversements opérés par la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, cette dernière les maintient à l'identique sur le fonctionnement, assurant son soutien et sa solidarité à la Ville :

- AC : Attribution de Compensation à hauteur de 18.58 M€,
- DSC : Dotation de Solidarité Communautaire à hauteur de 2 M€.

### A-1-3 : Dotations de l'Etat

Les différentes dotations de l'Etat et compensations des exonérations fiscales sont attendues pour un volume financier de 25.76 M€.

Les principaux postes sont :

- La DGF stable à hauteur de 10 M€,
- La compensation d'exonération de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales à hauteur de 13.83 M€.

### A-1-4 : Autres recettes de fonctionnement

Ces recettes affichent une forte tendance haussière, notamment le stationnement sur voirie et les entrées et boutiques des monuments et musée. Il est envisagé une stabilité de ces recettes pour l'exercice 2026 à 21.86 M€.

**Parmi ces recettes, on peut citer :**

⇒ **Des postes clés**

	Compte administratif - Compte Financier Unique								BP
	En M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Entrées et boutiques monuments & musée	2,4	0,9	1,1	2,4	2,8	2,8	3,3	3,6	
Occupation du domaine public	1,0	0,7	0,8	1,0	1,1	1,2	1,2	1,2	
Revenus des immeubles	1,3	1,3	1,3	1,5	1,6	1,7	1,7	1,7	
Stationnement & FPS	2,3	1,1	1,3	1,7	2,0	2,9	3,4	3,4	
Taxe de séjour communale	1,1	0,5	1,0	1,4	1,3	1,4	1,4	1,1	
Restauration collective					1,3	1,8	1,7	1,9	
<b>Total</b>	<b>8,1</b>	<b>4,5</b>	<b>5,5</b>	<b>8,0</b>	<b>10,0</b>	<b>11,8</b>	<b>12,7</b>	<b>12,9</b>	
		(COVID)							

## ⇒ Des éléments de fiscalité indirecte

### ▪ Les droits de mutation

Après une augmentation significative du produit des droits de mutation (3.10 M€ en 202 et 3.05 M€ en 2022), le niveau de cette taxe s'est affaïssé depuis 2023 (2.35 M€), puis à 2 M€ en 2024. Depuis, la tendance baissière des taux d'intérêt, a recréé une nouvelle dynamique du marché de l'immobilier, puisque les recettes 2025 atteignent 2,9 M€.

Le volume des transactions immobilières locales de 2025, arrêté à 790 (hors 33 transactions sur les fonds de commerce) comptabilisé selon les DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner), a connu une croissance significative mais reste inférieur aux chiffres des DIA de 2021 (719 en 2020, 852 en 2021, 691 en 2022, 701 en 2023 et 702 en 2024).

En conséquence, compte tenu de la volatilité de cette recette, la prévision budgétaire 2026 de ce poste est établie prudemment à 1.9 M€.

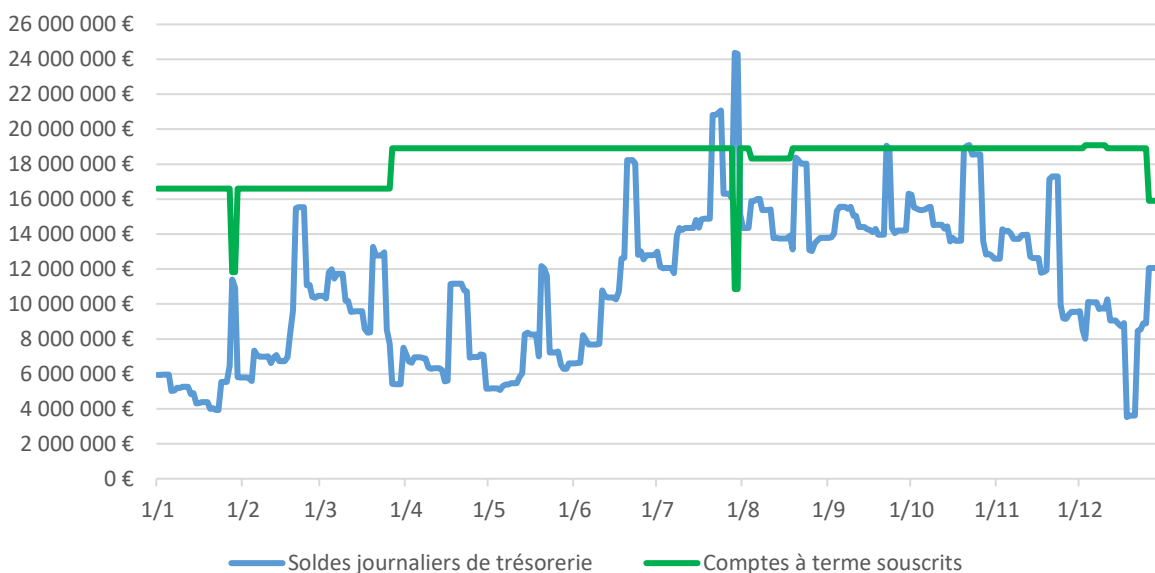
### ▪ La taxe communale sur la consommation finale d'électricité

Le montant de cette taxe instaurée par voie légale depuis 2004 connaît une évolution stable. Le montant prévisionnel 2026 est établi 1.2 M€.

## ⇒ La gestion active de trésorerie

Les placements financiers réalisés depuis juillet 2023, sur des Comptes A Terme auprès du Trésor Public pour une durée de 12 mois et à taux préfixés, ont produit une recette nouvelle de 0.61 M€ en 2024, 0.46 M€ en 2025. Le prévisionnel de recettes issu des placements financiers pour l'année 2026 est établi à 0.4 M€. Cette baisse tient à un moindre rendement des taux des Comptes A Terme désormais situés autour de 2%, alors que les rendements 2024 étaient assis sur un taux moyen de plus de 3%. Au 31 décembre 2024, le niveau de liquidités placés se situe à 18.9 M€.

Budget principal 2025 de la Ville d'Arles - Situation de trésorerie et placements financiers



Il est à noter que ces placements financiers, qui diminuent de facto le niveau de liquidités immédiatement disponible, n'ont pas pour autant altéré le délai global de paiement des fournisseurs. Selon les statistiques de la DGFIP au 31/12/2025, ce délai s'établit à 24.46 jours, alors que la moyenne de la strate démographique est de 27.49 jours. Quant au délai moyen de mandatement, il ressort à 22.23 jours pour une moyenne de la strate à 22.89 jours. Ces données, de niveaux comparables d'exercice en exercice, attestent de la fiabilité et de la régularité de la gestion comptable de la Ville.

## A-1-5 : Résultat 2025

A ce jour, l'exercice 2025 est arrêté avec un résultat de fonctionnement disponible (excédent comptable après couverture du besoin de financement de la section d'investissement) estimé à 14.4 M€ (ce chiffre se trouve conforté des provisions constituées pour risques d'impayés de 1.19 M€). Ainsi, ce solde de gestion intégralement disponible est reporté au budget 2026, dont il complète le financement.

Le résultat 2025 émane des efforts de gestion opérés par la municipalité pour maîtriser les dépenses de fonctionnement.

## A-2 : Les dépenses de fonctionnement

Malgré les efforts de gestion afin de contenir les dépenses, on observe l'impact de facteurs qui en contraignent la maîtrise :

- Les facteurs exogènes tels que l'augmentation des frais de personnel, la contribution au redressement des finances publiques avec une moindre compensation de la baisse des valeurs locatives cadastrales sur les locaux industriels, estimées à -0.17 M€ par rapport à 2025.
- Le confortement et la création de services indispensables auprès des administrés visant à améliorer leur cadre de vie (propreté, aménagement, ...), leur sécurité au quotidien, sur la voie publique, dans les écoles et dans les équipements publics, à faciliter les modes de garde des plus jeunes avec des accueils périscolaires mieux adaptés aux attentes, ...

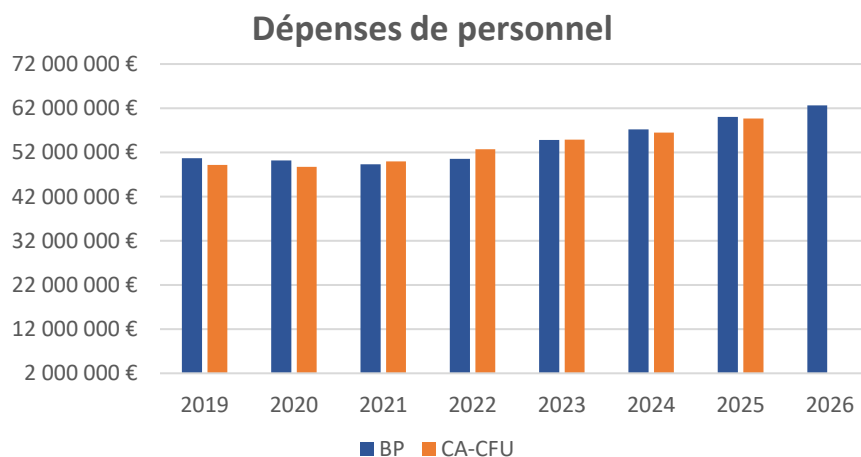
### A-2-1 : Les charges de personnel

L'enveloppe des crédits « Frais de personnel » est estimée à 62.6 M€.

Les critères d'évolution de ce poste, par rapport à 2025, reposent notamment sur :

- La prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité à hauteur de +2.5%
- L'impact de la hausse des cotisations patronales CNRACL de 3%, pour la 2ème année consécutive : +800 K€
- L'ajustement sur le SMIC des rémunérations des 1ers grades de catégorie C : +80 K€
- L'augmentation obligatoire de la participation employeur sur les mutuelles : +50 K€
- La gestion des emplois et effectifs : départs à la retraite et plan de recrutement
- L'harmonisation du régime des primes : +200 K€

Sur la base de ces critères, l'évolution projetée lors des Budgets Primitifs (BP) et constatée aux Comptes Administratifs (CA) ou Compte Financier Unique (CFU) est la suivante :



Les dispositions relatives aux avantages en nature, à la fourniture des repas, aux règles d'octroi des véhicules, aux équipements de protection individuelle et à la fourniture d'outils numériques sont détaillées dans le Rapport sur la gestion du personnel, joint en annexe 2 du présent Rapport d'Orientations Budgétaires.

### A-2-2 : Subventions et participations

Les crédits ouverts au titre des subventions et participations pour les organismes locaux (CCAS, Office du Tourisme, SDIS, Parc de Camargue, SYMADREM, SMDTR, Associations...) et autres organismes sont aujourd'hui estimés à hauteur de 17.04 M€.

Parmi les principaux postes, on peut citer :

- L'enveloppe dédiée au SDIS (4.2 M€),
- Pour les organismes satellites de la Ville, les dotations, hors avantages en nature, au CCAS (4.98 M€), à l'EPACSA (0.85 M€), au Théâtre (0.62 M€),
- L'enveloppe allouée aux associations, stable par rapport à 2025, à hauteur de 2.4 M€.
- Les autres participations prélevées sur la fiscalité locale, au titre de la solidarité entre collectivités, sont prévues à hauteur de 2.6 M€, notamment le reversement :  
=> issu de la Taxe de séjour à l'Office de Tourisme pour 1.09 M€ à minima. En effet, comme les années précédentes, un complément sera reversé en fonction du montant réellement encaissé en 2025. Selon ce schéma, la somme globale versée à l'OT au titre de l'année 2024 s'est élevée à 1.33 M€.  
=> le Fonds de Péréquation Inter Communal, principal mécanisme de péréquation horizontale pour le bloc communal, est estimé à 1.15 M€.

### A-2-3 : Autres charges (dont charges générales des services)

Après une évolution significative en 2023 liée à la hausse des fluides (+3.8 M€ par rapport à 2022) et l'intégration de l'établissement de la restauration collective -EPARCA- (+1.5 M€), ces crédits destinés aux dépenses courantes devraient se situer à 22 M€ en 2026.

On peut noter l'évolution des charges à caractère général :

En M€	Budget primitif								Hypo BP
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Achats et frais divers	9,4	8,9	9,6	9,9	9,5	10,7	11,8	12,4	
Assurance et contentieux	0,4	0,5	0,5	0,5	0,7	0,8	0,9	0,9	
Fluides	3,9	3,8	3,6	3,6	7,4	5,8	5,5	4,6	
Restauration	1,9	1,8	1,6	1,6	1,4	1,6	2,0	2,2	
Stocks	0,5	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	
<b>Total</b>	<b>16,1</b>	<b>15,5</b>	<b>16,0</b>	<b>16,2</b>	<b>19,4</b>	<b>19,4</b>	<b>20,7</b>	<b>20,5</b>	

### A-2-4 : Remboursement de la dette

Du fait de la diminution de l'encours de dette directe associée à la baisse des taux, son remboursement se situe à 10.89 M€ (12,13 M€ en 2025) détaillé comme suit :

- en fonctionnement, échéances en intérêts hors ICNE : 2.47 M€ (3,10 M€ en 2025),
- en investissement, échéances en capital : 8.42 M€ (9,02 M€ en 2025).

L'encours de la dette, 84.96 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2026, affiche une baisse de 6.02 M€ sur 1 an grâce à un moindre recours à l'emprunt de 3 M€.

La structure de la dette, qui ne comporte aucun emprunt à caractère spéculatif (dits « emprunts toxiques ») est surtout orientée sur des prêts à taux fixe (36.4%) ainsi que des prêts indexés sur le Livret A (49.5%). Ce dernier est désormais fixé à 1.5% depuis février 2026 alors qu'il atteignait 3% jusqu'en janvier 2025.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen actuariel
Fixe	30 894 636 €	36,36%	2,86%
Variable	12 046 149 €	14,18%	4,24%
Livret A	42 019 768 €	49,46%	2,62%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>84 960 553 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,93%</b>

Conformément à l'article L.1612-4 du CGCT, l'équilibre réel du budget est assuré par les ressources propres (prélèvement sur la section de fonctionnement, FCTVA, cessions...) de plus de 18 M€ qui couvrent largement le remboursement du capital de la dette de moins de 9 M€.

### A-2-5 : Indicateurs de gestion

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement**

Au sens de la LPFP 2023-2027, cette évolution s'établit comme suit :

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
<b>Crédits ouverts au Budget Primitif des Dépenses Réelles de Fonctionnement en M€</b>	94,4	97,6	102,5	105.8
<b>Evolution annuelle des Dépenses Réelles de Fonctionnement en %</b>	-	3,4%	5,0%	3.2%

- Les Soldes Intermédiaires de Gestion (ou niveaux d'épargne), l'effet de ciseau et la capacité de désendettement**

Ces indicateurs permettent d'analyser le niveau de richesse de la collectivité propre à chaque exercice hors recette exceptionnelle, c'est pourquoi les montants du résultat disponible et des cessions sont retranchés.

➤ **Les niveaux d'épargne** permettent d'analyser le niveau de richesse, en M€ :

**Epargne de gestion** = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne de gestion	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Budget Primitif	6,37	7,55	7,81	9,45	5,95	8,22	4,88	4,10
Compte Administratif Compte Financier Unique	10,06	7,63	10,42	7,58	16,52	14,04	12,63	

**Epargne brute** = Epargne de gestion ôtée de la charge des intérêts de la dette. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière

Epargne brute	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Budget Primitif	2,84	4,26	5,03	6,78	2,55	4,42	1,37	1,11
Compte Administratif Compte Financier Unique	6,73	4,46	7,50	5,06	13,50	10,64	9,70	

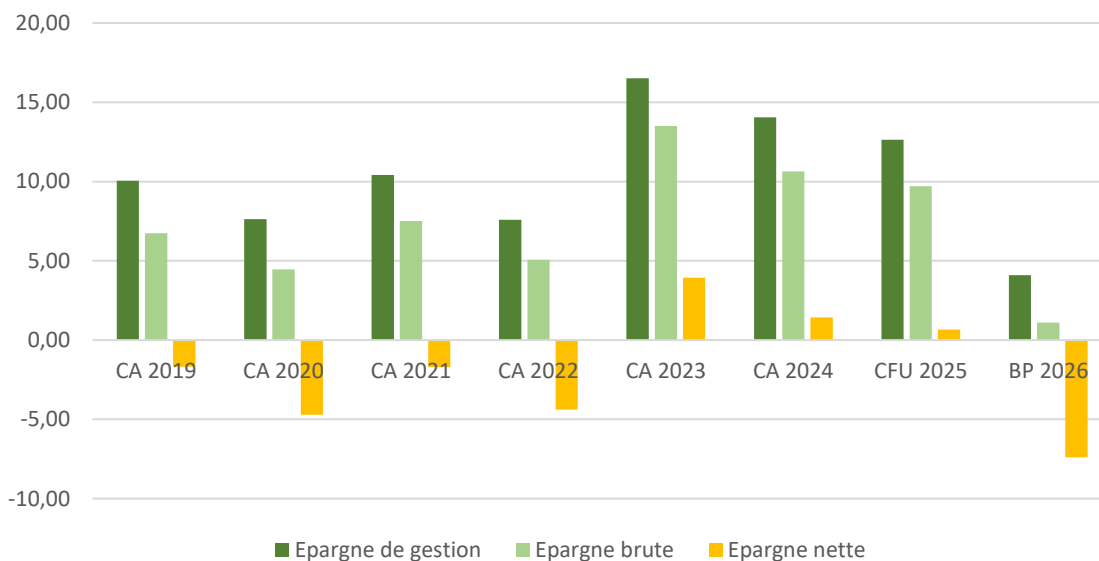
**Épargne nette** = Épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée

Épargne nette	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Budget Primitif	-5,68	-5,02	-4,85	-2,85	-7,24	-5,38	-7,98	-7,39
Compte Administratif Compte Financier Unique	-1,68	-4,72	-1,71	-4,38	3,94	1,43	0,67	

Ces indicateurs sont fragiles et particulièrement sensibles aux effets conjoncturels : pandémie en 2020 (- 4.5 M€), énergie en 2022 (+ 3 M€), augmentations 2022/2023 du point d'indice pérennisant les dépenses de + 2 M€ par an, filet de sécurité de l'Etat abondant les recettes 2023 de 4.5 M€.

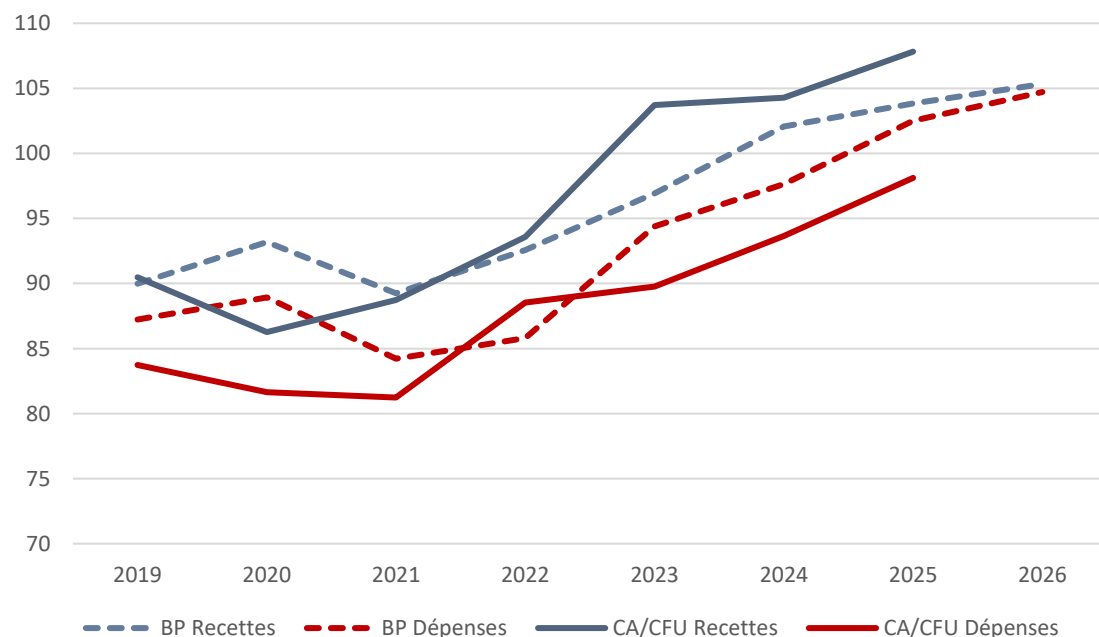
Bien qu'elle s'érode, l'épargne nette affiche un résultat positif pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, en 2025.

### L'évolution des niveaux d'épargne en M€



➤ Les niveaux d'épargne réels et projetés résultent de l'anticipation d'une évolution contractée des recettes, rattrapée par une évolution plus volatile des dépenses, d'où l'effet de ciseau :

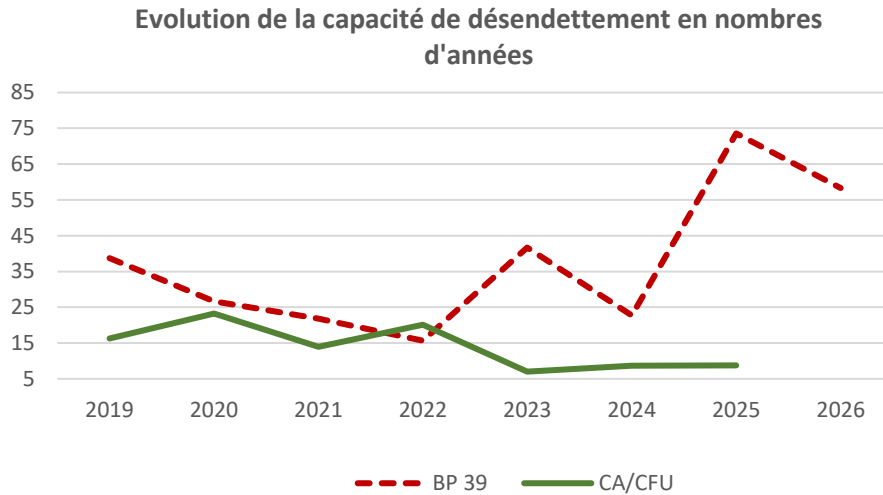
### Effet de ciseau - Evolution comparée des mouvements réels : Recettes (hors cessions) et Dépenses en M€, en phases BP et CA/CFU



La **capacité de désendettement** (= Encours de la dette/Epargne Brute) permet d’apprécier en combien d’années la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu’elle y consacre l’intégralité de son épargne brute chaque année.

Pour rappel, l’encours (capital) de la dette, réelle et projetée en K€ au 1<sup>er</sup> janvier :

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
110 021	108 184	105 352	103 056	100 637	97 195	90 985	84 961

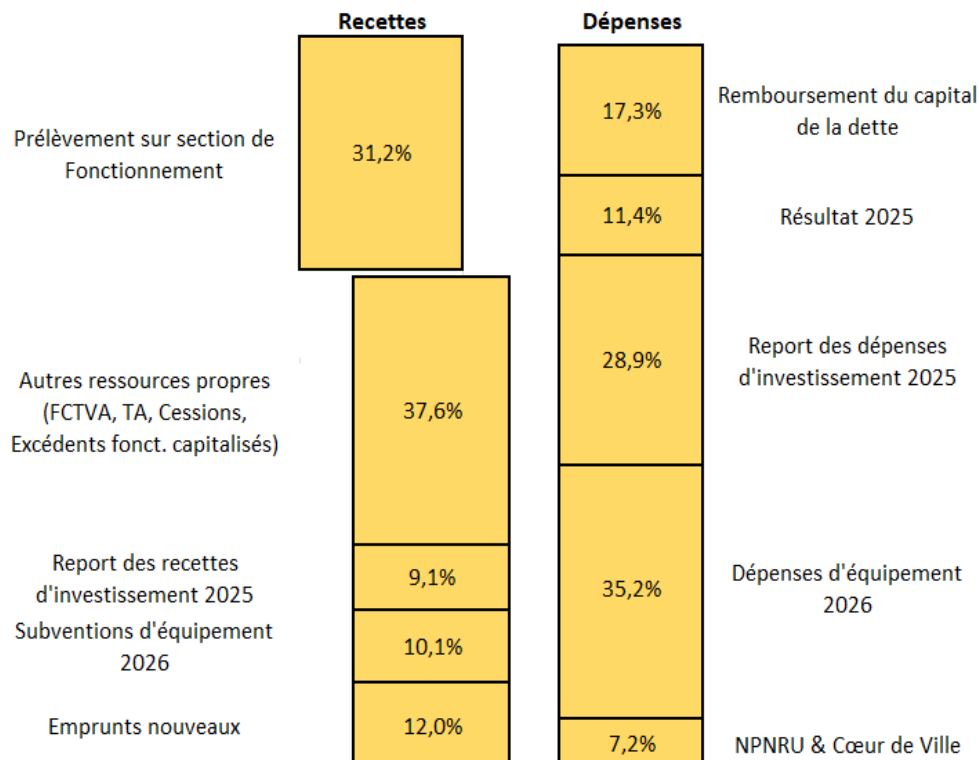


*Les institutions budgétaires déterminent le seuil prudentiel à 12 ans maximum.*

**Pour conclure sur le fonctionnement, au regard de l’évolution des années antérieures, hors années COVID 2020/2021, et filet de sécurité en 2023, ce sont les efforts de gestion (maîtrise constante des dépenses et optimisation des recettes) qui maintiennent un écart plus significatif entre les Budgets Primitifs et les Comptes Administratifs sur le delta « Recettes moins Dépenses ».**

## B- L’investissement du Budget Principal

### Vision globale



## B-1 : Les recettes d'investissement

### B-1-1 : Prélèvement sur la section de fonctionnement

Ce poste est composé du virement de 12.45 M€ et des dotations aux amortissement pour 3.2 M€. Ce dernier constate l'obsolescence annuelle des biens mobiliers de la collectivité.

Ce prélèvement constitue la part d'autofinancement prévisionnelle que la collectivité consacre au remboursement du capital des emprunts et au financement des investissements.

### B-1-2 : Autres ressources propres

- **Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)**

La Loi de Finances 2026 a confirmé le maintien du taux de FCTVA à 16.404%. Au regard des dépenses d'équipement 2025 éligibles au versement du FCTVA en 2026, l'estimation est établie à 1.7 M€.

- **Taxe d'Aménagement (TA)**

Pour ce qui concerne la TA, due lors de la création de surface bâtie, la délivrance des ADS (Autorisations sur le Droit des Sols) se maintient à un niveau élevé avec 1 152 autorisations délivrées en 2025 (1110 en 2024, 1 153 en 2023, 1017 en 2022 et 1026 en 2021).

Malgré le niveau constant du nombre d'ADS délivrés, ce qui ne présage cependant pas de la constance des surfaces éligibles à la TA, on constate une baisse notable des recettes :

En M€ :

2021	2022	2023	2024	2025
0,8	1,2	1,6	1,0	0,4

De fait, il est établi que la réforme des modalités de recouvrement de la TA intervenue au 1<sup>er</sup> septembre 2022, actant le transfert de la collecte de cette taxe de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer à la Direction Générale des Finances Publiques, a généré des retards dans le paiement effectif de la TA. De surcroît, la réforme prévoit un décalage de plusieurs mois sur les recettes, la TA devenant exigible dans les 90 jours de l'achèvement des constructions déclarées par chaque propriétaire, au lieu de 6 et 24 mois après la délivrance de l'ADS.

Par ailleurs, du fait de son indexation sur l'indice du Cout de la Construction, en baisse, les barèmes forfaitaires nationaux baissent de près de 4% dès 2026.

Compte tenu de ces éléments, le produit de la TA est anticipé à hauteur de 0.5 M€ en 2026.

- **Gestion patrimoniale : cessions foncières et/ou remboursements d'actifs détruits**

Les valorisations patrimoniales, qu'il s'agisse de cessions foncières ou du remboursement de sinistres des biens de la collectivité, envisagées à ce jour seront de l'ordre de 0.2 M€. Il est ici précisé que de nouvelles cessions pourraient intervenir dans le courant de l'exercice, mais désormais, au vu des processus récents observés, plus complexes pour les acquéreurs au regard notamment de l'accès au crédit bancaire, ces prévisions feront l'objet d'inscriptions budgétaires nouvelles par décision modificative.

- **Excédents de fonctionnement capitalisés**

Ce poste de 15.62 M€ correspond à l'affectation de la part du solde d'exécution de clôture de la section de fonctionnement 2025 à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2025.

### B-1-3 : Subventions

Les partenaires financiers de la Ville restent mobilisés pour accompagner les investissements engagés par la Commune.

<b>Subventions</b>	<b>5 056 666 €</b>
Département	1 784 433 €
<i>Dont projets structurants</i>	<i>1 562 600 €</i>
<i>Dont Monuments Historiques</i>	<i>221 833 €</i>
Etat	853 444 €
<i>Dont projets structurants</i>	<i>325 000 €</i>
<i>Dont Monuments Historiques</i>	<i>528 444 €</i>
FEDER	1 500 000 €
Autres	918 789 €
<i>Dont ACCM Fonds de concours</i>	<i>250 000 €</i>
<i>Dont CAF 13</i>	<i>100 000 €</i>

Ainsi, le Département des Bouches du Rhône sera sollicité pour un accompagnement à hauteur de 0.56 M€ sur les travaux de rénovation des équipements sportifs majeurs de la Commune (éclairage du stade Fournier, bassins de la piscine Berthier) et de 0.73 M€ sur les opérations concernant la transition écologique et la gestion de l'eau (Place St Césaire à la Roquette, prise d'eau au Vigueirat pour l'arrosage du Parc des Ateliers, et aménagement des marais de Beauchamp).

Son soutien sera également sollicité sur le dispositif « Travaux de Proximité » pour 0.17 M€ sur des opérations principalement axées autour de la jeunesse avec des travaux dans les écoles, et sur le volet de la sécurité avec la création d'un ponton sur le Rhône pour la brigade fluviale de gendarmerie et la poursuite du programme de vidéoprotection.

La Ville a aussi d'ores et déjà sollicité le Département pour des demandes d'interventions financières sur les projets 2026 d'aides au ravalement des façades du secteur sauvegardé (0.10 M€) et au titre de l'entretien et de la restauration des Monuments Historiques (0.22 M€).

L'Etat sera également mobilisé pour le déploiement d'aides financières anticipées à 0.34 M€ sur les Fonds Verts, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et les divers programmes de Prévention de la Délinquance (FIPDR).

Des demandes d'aides financières ont d'ores et déjà été déposées auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour les travaux sur les monuments historiques à hauteur de 0.53 M€.

Les fonds européens du FEDER seront fléchés sur la tranche 1 de la Voie Verte Alysamps / Pont Van Gogh pour 1,5 M€ (subvention de 3 M€ acquise fin 2025).

L'ACCM confirme son soutien à ses communes membres, notamment au travers de l'octroi de fonds de concours à la Commune de 0.25 M€ pour la rénovation du complexe sportif Fernand Fournier.

### B-1-4 : Emprunts nouveaux

Le recours à l'emprunt est anticipé pour 2026 à hauteur de 6 M€, ce qui concourt au désendettement de la Commune au regard du montant de remboursement en capital de 8.42 M€ en 2026.

Pour rappel, l'évolution du recours à l'emprunt depuis 2019, suivant les crédits ouverts aux Budgets et réalisés aux Comptes Administratifs :

2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026
BP	CA	BP	CA	BG*	CA	BP	CA	BG*	CA	BP	CA	BP	CA	BP
6.75	6.66	6.50	6.50	6.59	6.58	6.00	6.00	6.11	6.11	5.00	3.00	6.00	3.00	6.00

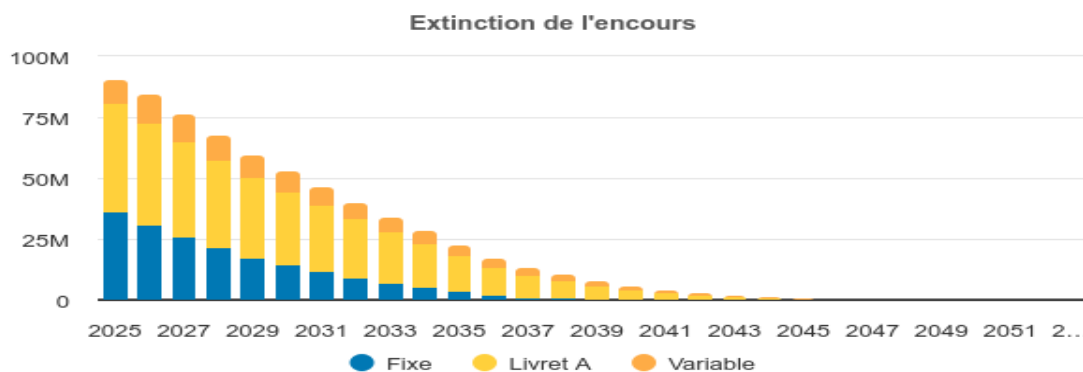
\*BG : BP+DM

Depuis le tour de table financier en 2021 avec les prêteurs, de nouveaux partenaires : ARKEA Banque, le Crédit Agricole, la Banque Postale et la Société Générale viennent compléter les besoins d'emprunt de la Commune aux côtés de la Caisse d'Epargne et de la Banque Des Territoires.

## B-2 : Les dépenses d'investissement

### B-2-1 : Remboursement du capital et évolution de la dette

Le profil de l'extinction de l'encours de la dette au 31/12/2025, de 84.96 M€, permet d'anticiper le recours à l'emprunt à hauteur de 6 M€ en 2026, étant entendu que le remboursement en capital est évalué à 8.42 M€ en 2026.



### B-2-2 : Dépenses d'équipement 2026

Le montant des projets d'investissement est anticipé à 17.63 M€.

	Projets 2026	Subventions	Taux sur HT
Aménagement	1 333 000	100 000	8%
Mobilité	2 620 000	1 500 000	57%
Espaces Publics	2 290 800	196 400	9%
Environnement	910 200	711 100	78%
Sécurité	710 000	171 600	24%
Bâtiments Communaux	2 133 000	65 000	3%
Sports	1 810 000	948 000	52%
Patrimoine / Culture	1 973 943	908 566	46%
Social	330 000	100 000	30%
Cimetières	238 000	0	
Moyens Généraux	3 287 723	356 000	11%
<b>TOTAL</b>	<b>17 636 666</b>	<b>5 056 666</b>	<b>35%</b>

Ainsi, au terme de la période 2021/2026, c'est un programme d'investissement de près de 113,7 M€ qui aura donc été mis en œuvre.

Investissements réalisés de 2021 à 2025	Inscriptions BP 2026	TOTAL
96 100 260 €	17 636 666 €	113 736 926 €

## C- Les budgets annexes

Les différents budgets annexes sont construits dans la même démarche que celle mise en œuvre pour le budget principal, dans un souci de rigueur et d'effort de gestion. Ces budgets ne disposent pas de biens immobiliers et ne contractent pas d'emprunt.

### C-1 : Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC)

Les SPIC ne perçoivent pas de participation d'équilibre en provenance du budget principal de la Ville. En effet, situés dans le champ concurrentiel, ces budgets réalisent un Chiffre d'Affaires qui doit couvrir les dépenses afférentes à leur exploitation. Ils sont soumis au régime de TVA et à l'Impôt sur les Sociétés, à l'identique des sociétés privées.

#### C-1-1 : Budget annexe du Stationnement Payant Hors Voirie

Le total global de ce budget annexe s'élève à **2.6 M€ HT en 2026**.

En K€ HT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	%2025 /2019	BP 2026
Résultat d'exploitation reporté								-	1 189,7
Atténuations de charges	1,0	0,0	0,2	0,7	0,0	5,1	0,1	-	7,5
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 021,4	722,6	945,4	1 092,8	1 130,2	1 191,2	1 134,5	11,1%	1 140,0
Autres produits de gestion courante	0,4	0,1	273,7	0,0	4,2	0,0	0,0	-	30,0
Produits financiers					9,5	41,1	28,2	-	15,0
Produits spécifiques	17,9	9,9	3,7	0,3		0,2	0,1	-	30,0
Reprises sur provisions et dépréciations		1,5	0,1	0,8	0,1	0,7	1,1	-	10,0
<b>Total Recettes d'Exploitation</b>	<b>1 040,7</b>	<b>734,1</b>	<b>1 223,1</b>	<b>1 094,7</b>	<b>1 143,9</b>	<b>1 238,3</b>	<b>1 163,9</b>	<b>11,8%</b>	<b>2 422,2</b>

=> le BP 2026 affiche un montant élevé de Résultat d'exploitation reporté, lequel est issu du cumul de résultats antérieurs excédentaires

Charges à caractère général	537,5	492,7	455,8	604,1	644,3	588,7	739,7	37,6%	1 807,5
Charges de personnel et frais assimilés	226,7	238,0	246,5	320,9	328,5	344,1	382,9	68,9%	450,0
Autres charges de gestion courante	3,1	3,7	3,5	1,6	3,4	14,8	2,0	-	25,5
Charges financières	3,0	2,7	2,5	2,2				-	
Charges spécifiques	0,2	0,1	0,4			9,7	0,2	-	11,0
Dotations aux provisions et aux dépréciations	1,6	1,5	0,7	1,0	0,2	0,4	0,3	-	10,0
Impôts sur les bénéfices et assimilés	40,0	38,4	40,0	117,2	35,8	15,0	13,5	-	50,0
Virement à la section d'investissement								-	44,4
Opérations d'ordre de transfert entre sections	20,5	21,6	21,5	21,1	32,0	37,1	23,8	15,8%	23,8
<b>Total Dépenses d'Exploitation</b>	<b>832,5</b>	<b>798,8</b>	<b>770,8</b>	<b>1 068,1</b>	<b>1 044,3</b>	<b>1 009,9</b>	<b>1 162,3</b>	<b>39,6%</b>	<b>2 422,2</b>

=> les charges à caractère général augmentent à hauteur des besoins d'entretien courant du Parking, le niveau d'ouverture des crédits prévus en 2026 résulte du besoin d'équilibre du budget.

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté								-	66,8
Dotations, fonds divers et réserves					26,3			-	
Emprunts et dettes assimilées, dont cautions	11,8	11,1	10,5	60,0	6,0	7,5	9,3	-21,2%	25,0
Virement de la section d'exploitation								-	44,4
Opérations d'ordre de transfert entre sections	20,5	21,6	21,5	21,1	32,0		23,8	-	23,8
<b>Total Recettes d'Investissement</b>	<b>32,3</b>	<b>32,7</b>	<b>31,9</b>	<b>81,0</b>	<b>64,4</b>	<b>44,6</b>	<b>33,1</b>	<b>2,3%</b>	<b>160,0</b>

=> Dès 2023 les emprunts, tant en recettes qu'en dépenses, s'entendent pour les cautions déposées par les abonnés du Parking

Emprunts et dettes assimilées, dont cautions	11,8	11,1	10,5	60,0	6,2	6,8	7,7	-34,7%	25,0
Immobilisations incorporelles			0,7	3,0	3,4			-	15,0
Immobilisations corporelles	1,3	5,5	0,6	11,4	44,9		3,3	-	120,0
<b>Total Dépenses d'Investissement</b>	<b>13,1</b>	<b>16,6</b>	<b>11,8</b>	<b>74,4</b>	<b>54,6</b>	<b>9,2</b>	<b>11,0</b>	<b>-16,5%</b>	<b>160,0</b>

Au niveau des soldes de gestion, qui s'apprécient par différence entre les recettes et les dépenses propres à chaque exercice, hors résultat reporté et hors opérations d'ordre, on observe la chute de l'épargne brute réalisée au plus fort de l'impact COVID en 2020.

Epargne brute en K€ HT	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Budget Primitif	-193,3	-401,1	-336,0	-615,8	-607,4	-796,6	-1 097,7	-1 121,5
Compte Administratif Compte Financier Unique	228,8	-43,0	473,7	47,7	131,6	265,5	25,4	

### C-1-2 : Budget annexe du service des Pompes Funèbres

Le total global de ce budget annexe s'élève à **1.79 M€ HT en 2026**.

En K€ HT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	%2025 /2019	BP 2026
Résultat d'exploitation reporté								-	190,2
Atténuations de charges	46,1	40,4	47,4	43,4	43,0	50,2	45,4	-	50,0
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 191,8	1 321,7	1 179,2	1 292,6	1 090,9	1 132,1	1 117,4	-6,2%	1 368,4
Autres produits de gestion courante	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	19,0	-	0,0
Produits spécifiques	0,4	8,9	4,6	9,9	7,0	4,5	2,7	-	0,0
Reprises sur provisions et dépréciations	53,0	68,3	53,1	43,6	52,0	65,2	60,5	14,2%	40,0
<b>Total Recettes d'Exploitation</b>	<b>1 291,3</b>	<b>1 440,0</b>	<b>1 284,4</b>	<b>1 389,5</b>	<b>1 193,0</b>	<b>1 252,0</b>	<b>1 245,0</b>	<b>-3,6%</b>	<b>1 648,6</b>

=> Ce Budget œuvre sur un secteur concurrentiel implanté localement, ses tarifs de ventes et prestations sont ajustés en conséquence

Charges à caractère général	453,6	518,3	445,8	514,4	380,5	435,0	396,3	-12,6%	700,6
Charges de personnel et frais assimilés	666,8	695,4	702,1	735,9	752,2	749,4	747,0	12,0%	805,0
Autres charges de gestion courante	20,9	27,5	9,1	10,4	11,4	13,9	19,0	-9,0%	30,5
Charges spécifiques	0,0	0,2	80,0	9,4	0,9	1,2		-	15,0
Dotations aux provisions et aux dépréciations	46,8	57,9	68,1	43,7	101,5	40,7	55,1	-	60,0
Impôts sur les bénéfiques et assimilés	3,0	6,0	11,1	10,0	4,9			-	20,0
Opérations d'ordre de transfert entre sections	39,0	35,7	24,1	19,2	15,9	14,6	32,2	-17,6%	17,5
<b>Total Dépenses d'Exploitation</b>	<b>1 230,2</b>	<b>1 340,9</b>	<b>1 340,4</b>	<b>1 343,1</b>	<b>1 267,2</b>	<b>1 254,7</b>	<b>1 249,6</b>	<b>1,6%</b>	<b>1 648,6</b>

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté								-	119,7
Opérations d'ordre de transfert entre sections	39,0	35,7	24,1	19,2	15,9	14,6	32,2	-	17,5
<b>Total Recettes d'Investissement</b>	<b>39,0</b>	<b>35,7</b>	<b>24,1</b>	<b>19,2</b>	<b>15,9</b>	<b>14,6</b>	<b>32,2</b>	<b>-17,6%</b>	<b>137,2</b>

Immobilisations corporelles								-	2,0
Immobilisations incorporelles	3,8	13,3	3,4	8,7	32,3	65,2	0,4	-	135,2
<b>Total Dépenses d'Investissement</b>	<b>3,8</b>	<b>13,3</b>	<b>3,4</b>	<b>8,7</b>	<b>32,3</b>	<b>65,2</b>	<b>0,4</b>	<b>-88,9%</b>	<b>137,2</b>

L'épargne brute est dépendante du volume d'activité des pompes funèbres. De fait, on observe ci-dessus que les ventes accusent un léger recul de 6.2% entre 2019 et 2025.

Epargne brute en K€ HT	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Budget Primitif	-82,2	-143,7	-254,9	-198,9	-254,7	-182,8	-162,3	-172,7
Compte Administratif Compte Financier Unique	100,1	134,8	-32,0	65,6	-58,3	11,9	27,6	

## C-2 : Service Public Administratif

### C-2-1 - Budget annexe du Théâtre Municipal

Ce service était géré en délégation de service public jusque dans le courant de l'année 2021 ; il a ensuite été repris en régie par la Ville.

Le total global de ce budget annexe s'élève à **1,56 M€ HT en 2026**.

En K€ HT	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	%2025 /2022	BP 2026
Résultat de fonctionnement reporté					-	115,4
Atténuations de charges	1,0	1,0	6,0	1,5	-	0,5
Produits des services, du domaine et ventes diverses	131,1	117,0	125,0	131,7	0,5%	111,7
Dotations et participations	764,3	728,0	879,7	904,6	18,4%	1 054,0
Autres produits de gestion courante	0,0	0,3	1,3	0,0	-	0,0
Opérations d'ordre de transfert entre sections	87,3	89,8	92,1	93,8	-	91,5
<b>Total Recettes de Fonctionnement</b>	<b>983,7</b>	<b>936,1</b>	<b>1 104,0</b>	<b>1 131,7</b>	<b>15,1%</b>	<b>1 373,1</b>

=> La part des dotations externes représente 80% des recettes, en 2025 la contribution de la Ville se situe à 620 K€, celle du Département à 90 € et le solde est versé par la DRAC et autres organismes

Charges à caractère général	424,8	412,2	439,6	383,1	-9,8%	610,1
Charges de personnel et frais assimilés	485,4	481,0	551,7	570,9	17,6%	611,0
Autres charges de gestion courante	2,1	0,9	2,7	0,5	-	13,0
Charges spécifiques					-	10,0
Opérations d'ordre de transfert entre sections	103,3	115,4	119,4	119,1	-	129,0
<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>1 015,5</b>	<b>1 009,5</b>	<b>1 113,4</b>	<b>1 073,6</b>	<b>5,7%</b>	<b>1 373,1</b>

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					-	36,3
Dotations, fonds divers et réserves	17,6	17,5			-	129,0
Subventions d'investissement	25,0	20,0	20,0	20,0	-20,0%	20,0
Immobilisations corporelles		4,8			-	0,0
Opérations d'ordre de transfert entre sections	103,3	115,4	119,4	119,1	-	0,0
<b>Total Recettes d'Investissement</b>	<b>145,8</b>	<b>157,7</b>	<b>139,4</b>	<b>139,1</b>	<b>-4,6%</b>	<b>185,3</b>

Emprunts et dettes assimilées	38,7				-	0,0
Immobilisations corporelles	9,8	38,6	39,4	38,5	292,0%	73,8
Opérations d'ordre de transfert entre sections	87,3	89,8	92,1	93,8	7,4%	91,5
<b>Total Dépenses d'Investissement</b>	<b>135,9</b>	<b>128,5</b>	<b>131,5</b>	<b>132,3</b>	<b>-2,6%</b>	<b>165,3</b>

A la lecture des Comptes Administratifs (2022 à 2024) et du Compte Financier Unique (2025), le niveau d'épargne brut a trouvé son point d'équilibre.

Epargne brute en K€ HT	2022	2023	2024	2025	2026
Budget Primitif	-150,4	-107,6	-40,1	-29,0	-77,9
Compte Administratif	-15,9	-47,8	17,9	83,4	
Compte Financier Unique					

## V - ANNEXES

Rapport annuel sur la gestion de la dette (annexe 1)

Rapport sur la gestion du personnel (annexe 2)



DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS

# **RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE LA DETTE**

# SOMMAIRE

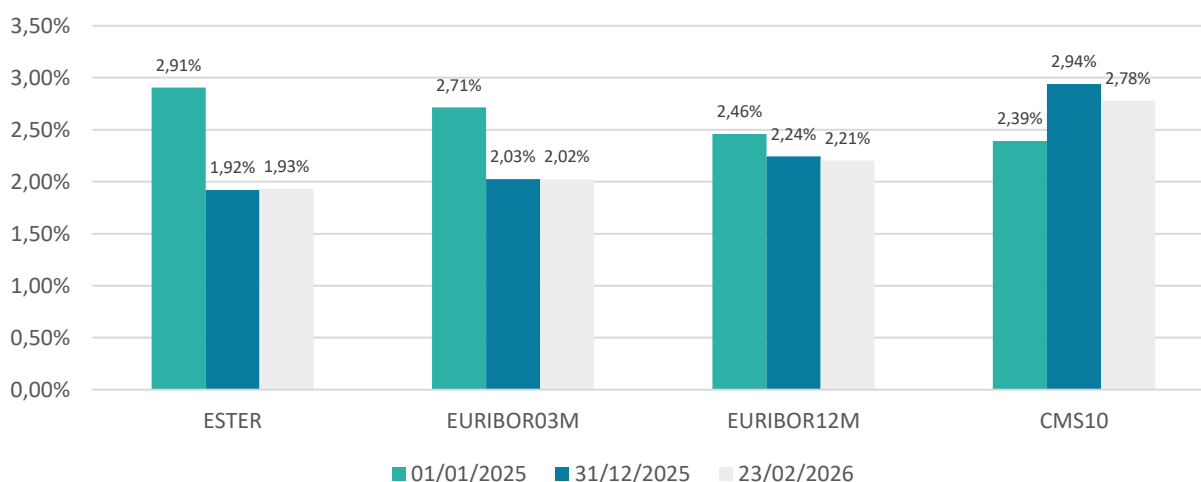
<b>1. EVOLUTIONS DES CONDITIONS DE FINANCEMENT</b> .....	Page 1
1.1. Contexte de l'année 2025 .....	Page 1
1.2. Les conditions actuelles de financement.....	Page 2
<b>2. IMPACT DU CONTEXTE SUR LA DETTE DE LA VILLE</b> .....	Page 3
2.1 Bilan 2025.....	Page 3
2.2 Les tendances à partir de 2026.....	Page 4
<b>3. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DETTE</b> .....	Page 4
3.1 Caractéristiques générales.....	Page 4
<b>4. STRUCTURE PAR PRETEURS</b> .....	Page 6
<b>5. STRUCTURE ET EVOLUTION DE L'ENCOURS</b> .....	Page 7
5.1 Extinction de la dette au 31/12/2025.....	Page 7
5.2 Annuités au 31/12/2025.....	Page 7
<b>6. STRUCTURE PAR TYPE DE TAUX</b> .....	Page 9
<b>7. ANALYSE CHARGES D'INTERETS</b> .....	Page 11
7.1 Taux forward du 31/12/2025.....	Page 11
7.2 Stress scenarii sur les échéances futures.....	Page 12
<b>8. CLASSEMENT CHARTE</b> .....	Page 17

# 1 EVOLUTIONS DES CONDITIONS DE FINANCEMENT

## 1.1. Contexte de l'année 2025

✓ Evolution des principaux index de référence :

	01/01/2025	Var	31/12/2025	Var	23/02/2026
ESTER	2,91%	-1,0%	1,92%	0,0%	1,93%
EURIBOR03M	2,71%	-0,7%	2,03%	0,0%	2,02%
EURIBOR06M	2,57%	-0,5%	2,11%	0,0%	2,14%
EURIBOR12M	2,46%	-0,2%	2,24%	0,0%	2,21%
CMS10	2,39%	0,5%	2,94%	-0,2%	2,78%



L'année 2025 marque un changement de cycle monétaire. Après deux années de politique restrictive, la Banque Centrale Européenne a engagé une baisse progressive de ses taux directeurs. Cette décision s'est traduite par une détente nette des taux courts tout au long de l'année.

Les principaux index monétaires ont ainsi reculé entre janvier et décembre 2025. L'ESTER est passé de 2,91 % à 1,92 %. L'Euribor 3 mois a diminué de 2,71 % à 2,03 %, tandis que l'Euribor 6 mois et 12 mois ont également suivi une trajectoire baissière. Cette évolution confirme que les décisions de la BCE ont bien été transmises aux marchés. Début 2026, les taux se stabilisent à des niveaux proches de ceux de fin 2025, laissant penser que ce nouveau palier plus bas pourrait s'installer durablement.

Pour les collectivités, cette baisse des taux courts se traduit mécaniquement par un allègement des charges financières sur les emprunts indexés sur Euribor ou ESTER (ligne de trésorerie).

En revanche, la situation est différente sur les taux longs. Le CMS 10 ans, qui sert notamment de référence pour les financements à 20 ans, a progressé sur l'année 2025. Il est passé de 2,39 % en début d'année à 2,94 % fin décembre, avant de légèrement refluer début 2026. Cette évolution traduit un contexte plus tendu sur les marchés obligataires, marqué par une prime de risque plus élevée et des incertitudes économiques persistantes.

Ainsi, malgré la baisse des taux courts, les conditions des financements longs n'ont pas bénéficié de la même amélioration.

Sur le marché bancaire, un autre phénomène est venu complexifier la lecture : si les taux de swaps ont globalement diminué, les marges appliquées par les établissements financiers ont augmenté en fin d'année. Cette hausse des marges s'explique par un environnement réglementaire plus contraint, un contexte national plus incertain et une vigilance accrue des banques sur le risque porté par les collectivités.

Les marges bancaires sont directement liées à la solidité financière de la collectivité, à son niveau d'endettement, à sa trajectoire pluriannuelle et à sa capacité d'autofinancement. Elles deviennent donc un élément central dans la négociation des financements.

Dans ce contexte, les taux fixes 15 à 20 ans ont commencé à se détendre en fin d'année 2025 après deux années de hausse continue. Toutefois, la progression du CMS 10 ans et le maintien de marges bancaires élevées limitent l'ampleur de cette amélioration. Les conditions fixes restent donc correctes, mais sans retour aux niveaux observés avant le cycle de hausse.

La baisse marquée des taux courts redonne en revanche de l'intérêt aux financements à taux variable. À court terme, ces solutions apparaissent plus compétitives grâce à la détente des Euribor. Néanmoins, à moyen terme, l'évolution des marges bancaires et la volatilité possible des marchés demeurent des facteurs de vigilance.

En résumé, l'année 2025 se caractérise par une situation contrastée : les taux courts baissent sous l'effet de la BCE, les taux longs restent plus volatils et les marges bancaires deviennent un enjeu déterminant. Dans ce nouvel environnement, le choix entre taux fixe et taux variable ne dépend plus uniquement de l'évolution des index, mais aussi de la qualité financière de la collectivité et de la cohérence de sa stratégie d'endettement.

Un pilotage pluriannuel rigoureux et une trajectoire financière lisible constituent désormais des leviers essentiels pour sécuriser les conditions de financement dans un contexte bancaire plus exigeant.

## 1.2. Les conditions actuelles de financement

Evolution du marché des financements bancaires :

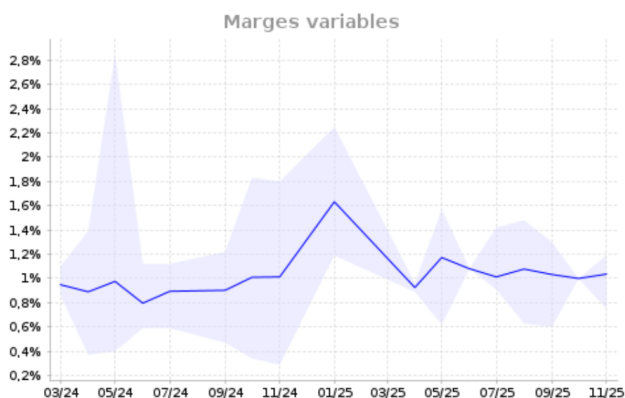
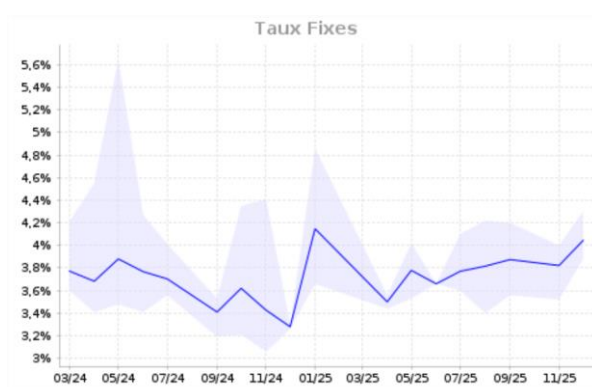
✓ 01/01/2025 :

COÛTS DE FINANCEMENT AU <b>01/01/2025</b> (Sur les 3 derniers mois)					
FIXE	15 ans	20 ans	VARIABLE	15 ans	20 ans
Taux minimum	2,70 %	3,06 %	Marge minimale	0,36 %	0,29 %
Taux moyen	3,49 %	3,51 %	Marge moyenne	0,92 %	1,01 %
Taux maximum	4,50 %	4,41 %	Marge maximale	1,44 %	1,83 %

✓ 31/12/2025 :

COÛTS DE FINANCEMENT AU **31/12/2025** (Sur les 3 derniers mois)

FIXE	15 ans	20 ans	VARIABLE	15 ans	20 ans
	Taux minimum	3,47 %		3,52 %	Marge minimale
Taux moyen	3,73 %	3,93 %	Marge moyenne	0,99 %	1,03 %
Taux maximum	4,00 %	4,30 %	Marge maximale	1,32 %	1,19 %



## 2 IMPACT DU CONTEXTE SUR LA DETTE DE LA VILLE

### 2.1 Bilan 2025

L'année 2025 marque une amélioration de la situation financière après le pic observé en 2024. La baisse progressive des taux directeurs engagée par la Banque Centrale Européenne a commencé à produire ses effets, notamment sur les taux courts, ce qui se traduit directement dans les charges financières de la Ville.

Les intérêts diminuent de 10 %, soit –344 K€, pour s'établir à 3 102 K€. Cette baisse intervient malgré un encours de dette significatif, ce qui traduit bien l'effet du desserrement monétaire. Parallèlement, le capital restant dû diminue de 6,6 %, passant de 90 985 K€ à 84 961 K€, confirmant une trajectoire de désendettement.

La structure de la dette reste stable. Les emprunts à taux fixe représentent 36 % de l'encours en fin d'année 2025. Les charges d'intérêts sur ces contrats diminuent mécaniquement sous l'effet de l'amortissement du capital. Le taux moyen ressort à 2,89%, traduisant une stabilité des conditions historiques de financement. A titre de comparaison les taux moyens observés en fin d'année sur 20 ans à taux fixe sont de 3,93%.

Les emprunts à taux variable représentent désormais 14 % de l'encours. Si les intérêts sur l'Euribor 3 mois augmentent en 2025 du fait des emprunts souscrits fin 2024 et début 2025, le coût moyen diminue fortement par rapport à 2024, conséquence directe de la baisse des taux courts. L'Euribor 12 mois, quant à lui, se stabilise dans un contexte de moindre volatilité.

Les emprunts indexés sur le Livret A demeurent prépondérants avec 49 % de l'encours. La décision gouvernementale d'abaisser le Livret A à 2,4 % au 1er février 2025 commence à produire ses effets. Le livret est dorénavant fixé depuis le 01/02/2026 à 1.5%. Les charges financières liées à cet index diminuent de 162 K€, permettant un allègement significatif du poids global des intérêts.

Sur la base des données enregistrées, le taux moyen annuel recule de 3,69 % à 3,32 %. Le taux actuariel diminue également à 2,93 %, ce qui traduit une amélioration anticipée du coût de la dette jusqu'à son extinction. Cette évolution confirme que le poids des charges financières devrait continuer à s'alléger, sous réserve de stabilité des conditions de marché et d'absence de nouveaux emprunts massifs.

## 2.2 Tendances à partir de 2026

Les projections montrent une poursuite progressive de la baisse des charges financières sur la période 2026–2030. Cette trajectoire repose principalement sur l'amortissement naturel du capital et sur l'hypothèse d'un maintien de conditions monétaires plus favorables que celles observées en 2025.

Toutefois, la Ville demeure exposée à l'évolution des index variables et du Livret A. Les simulations montrent qu'une variation de 0,5 % des taux pourrait générer des écarts significatifs sur les charges annuelles. La sensibilité de la dette reste donc un point d'attention, même si la trajectoire actuelle est soutenable.

Dans ce contexte, la gestion pluriannuelle de la dette conserve toute son importance. Le maintien d'un équilibre entre taux fixe, taux variable et index réglementés, associé à une politique de désendettement progressive, constitue un levier essentiel pour préserver la soutenabilité financière de la collectivité dans un environnement encore incertain.

## 3 CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DETTE

### 3.1 Caractéristiques générales

Encours global après couverture	31/12/2024		Var (%)	Var (K€)	31/12/2025	
Capital restant dû	90 985 K€		-6,6%	-6 024 K€	84 961 K€	
Encours taux fixe	36 453 K€	40,06%	-15,2%	-5 558 K€	30 895 K€	36,36%
Encours Taux Variables	9 800 K€	10,77%	22,9%	2 246 K€	12 046 K€	14,18%
Encours Livret A	44 732 K€	49,16%	-6,1%	-2 712 K€	42 020 K€	49,46%
Annuité	12 660 K€		-4,2%	-530 K€	12 130 K€	
Amortissement du capital	9 210 K€		-2,0%	-185 K€	9 025 K€	
Intérêts	3 446 K€		-10,0%	-344 K€	3 102 K€	
Frais	4 K€		-25,0%	-1 K€	3 K€	
Taux moyen annuel	3,69%		-10,0%	-0,37%	3,32%	
Taux actuariel*	3,32%		-11,7%	-0,39%	2,93%	
Durée de vie moyenne	6 ans, 8 mois		-	-	6 ans, 4 mois	
Durée de vie résiduelle	28 ans, 11 mois		-	-	27 ans, 11 mois	
Nombre de contrats	87		-	-	87	

\*Taux actuariel estimé sur la base des données de marché (forwards et volatilités) en date de rapport

✓ **Les financements 2025 :**

○ **2025**

	<b>Préteur</b>	<b>Montant</b>	<b>Type</b>	<b>Taux Marge</b>	<b>Durée totale</b>	<b>Date de signature</b>	<b>1er versement</b>
<b>Variable</b>	Arkéa	2 000 K€	E3M	1,19%	20 ans	25/03/2025	10/06/2025
	La Banque Postale	1 000 K€	E3M	1,29%	20 ans	25/04/2025	04/06/2025
	<b>Total</b>	<b>3 000 K€</b>		<b>1,22%</b>			

✓ **Encours et Evolution :**

- La dette de la ville d'Arles est composée de **87** contrats de prêts et s'élève au **31/12/2025** à **84 961 K€** Elle diminue de -6.6% par rapport au 31/12/2024 soit - 6 024 K€. La ville a mobilisé 2 emprunts sur l'exercice 2025 à hauteur de 3 000 K€ tous à taux variable.
- Le taux moyen de la dette constaté au 31/12/2025 est 3.32% : **en baisse de 37 pdb par rapport au taux de 2024** (sur la base des données présentes sur webdette).
- En fin d'exercice, la durée de vie moyenne était de 6 ans et 4 mois.
- La charge d'intérêts sur 2025 diminue de **-10% soit -344 K€** et est principalement liée à la baisse des charges d'intérêts liées aux emprunts du livret A et variables de l'encours de dette de la ville.

**Composition de l'encours :**

La dette à taux fixe représente **36%** de l'encours pour un taux moyen au 31/12/2025 de **2.89%**. Cette proportion de taux fixe garantie à la ville une stabilité et une connaissance des échéances futures sur une part importante de son encours de dette.

La dette à taux variable représente quant à elle **14%** de l'encours au 31/12/2025 pour un taux moyen 2025 de 3.32% et un taux actuariel de 2.93%. La détention observée sur les index de référence et un assouplissement de la politique monétaire justifient cette baisse.

La dette sur livret A représente à elle **50%** de l'encours au 31/12/2025 pour un taux moyen 2025 de 3.49% pour un taux actuariel de 2.62%. La baisse annoncée le 01/02/2026 du livret A 1.5% assouplira la part des charges financières de ces emprunts. En revanche, la caractéristique de double révisabilité de ces emprunts aura également un impact sur le capital remboursé.

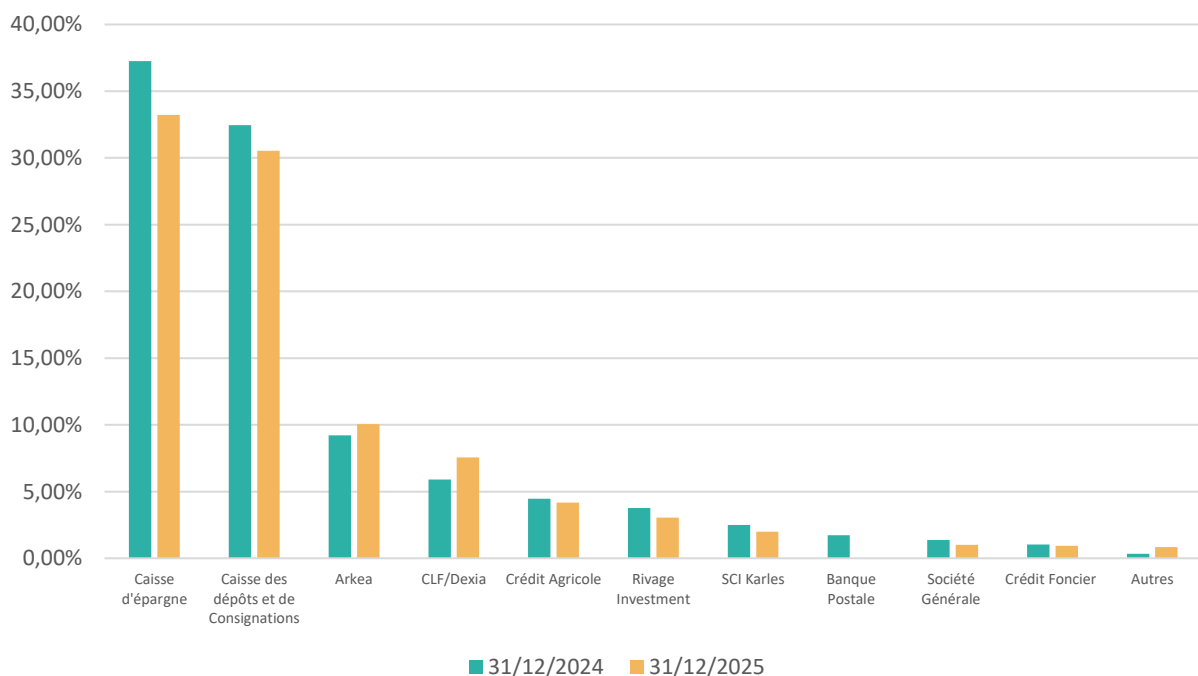
## 4 STRUCTURE PAR PRETEURS

La ville d'Arles travaille avec les principaux acteurs du secteur du financement public local. Les principaux prêteurs de la ville sont :

- ✓ La Caisse d'Épargne à hauteur de 33%
- ✓ La Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 31%
- ✓ Arkéa à hauteur de 10%

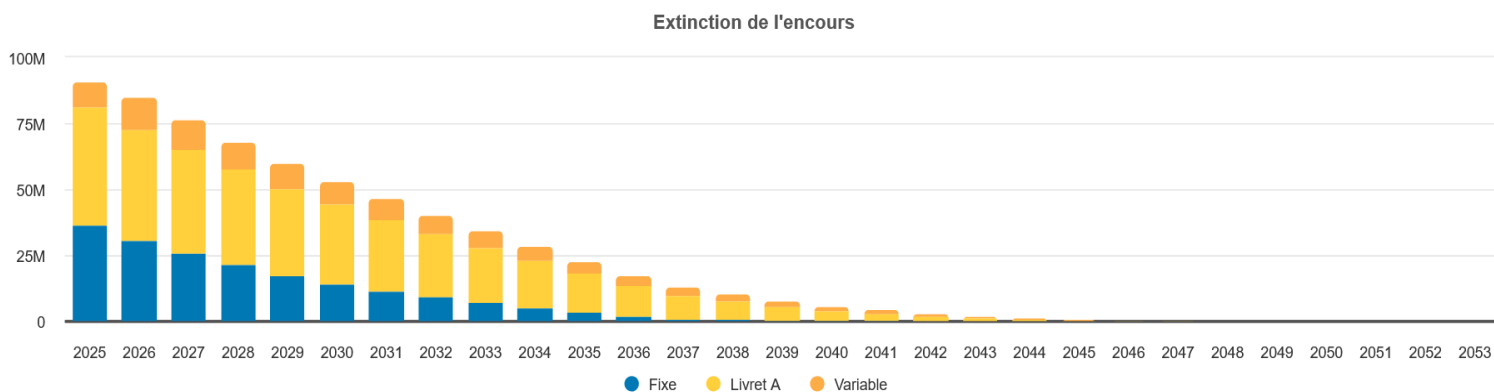
Prêteurs	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2025
Caisse d'épargne	33 887 K€	37,25%	30 240 K€	33,24%
Caisse des dépôts et de Consignations	29 521 K€	32,45%	27 794 K€	30,55%
Arkéa	8 387 K€	9,22%	9 154 K€	10,06%
CLF/Dexia	5 365 K€	5,90%	6 868 K€	7,55%
Crédit Agricole	4 055 K€	4,46%	3 807 K€	4,18%
Rivage Investment	3 436 K€	3,78%	2 770 K€	3,04%
SCI Karles	2 267 K€	2,49%	1 805 K€	1,98%
Banque Postale	1 572 K€	1,73%	-	-
Société Générale	1 252 K€	1,38%	906 K€	1,00%
Crédit Foncier	945 K€	1,04%	858 K€	0,94%
Autres	297 K€	0,33%	758 K€	0,83%
<b>Total</b>	<b>90 984 K€</b>	<b>100%</b>	<b>84 960 K€</b>	<b>100%</b>

Au 31/12/2025, l'encours de dette de la ville d'Arles se répartit auprès des groupes bancaires suivants :



## 5 STRUCTURE ET EVOLUTION DE L'ENCOURS

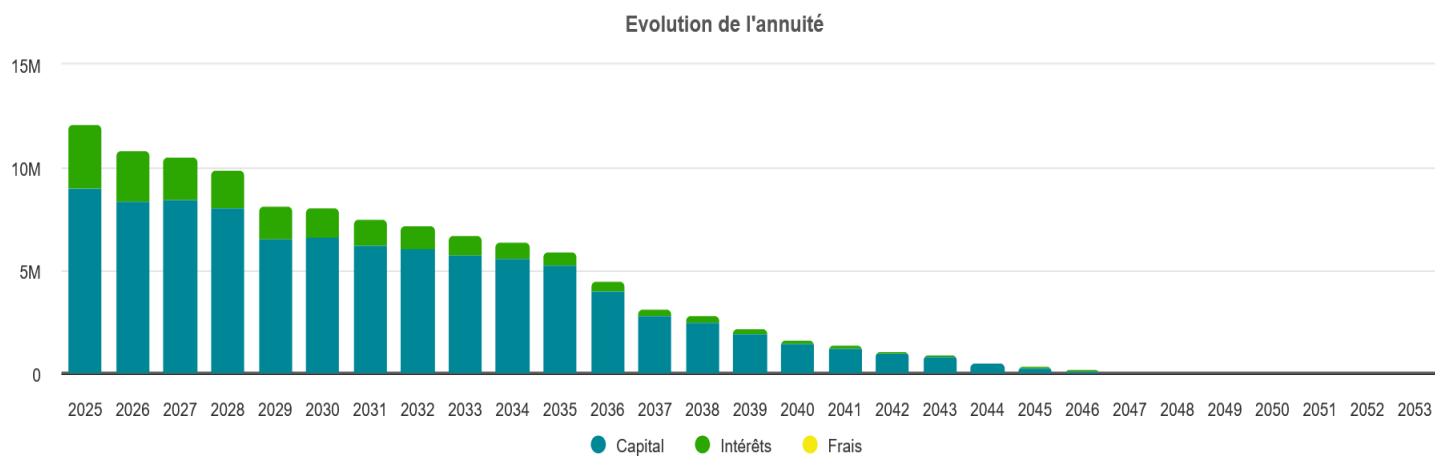
### 5.1 Extinction de la dette au 31/12/2025



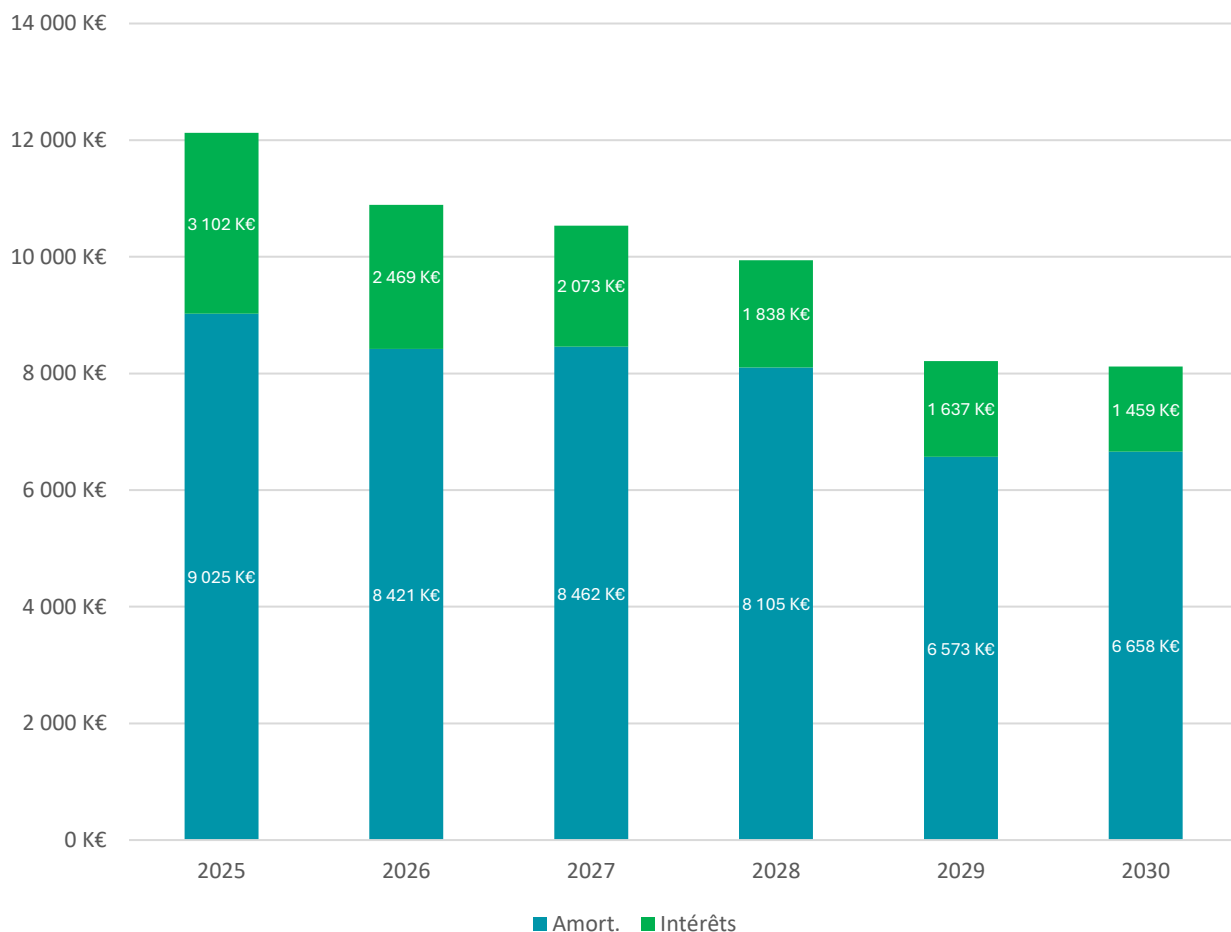
*Histogramme de l'encours de dette au 1 janvier de l'année jusqu'à extinction de l'encours*

- ✓ La dette de la ville d'Arles s'étend jusqu'en 2053 avec une durée de vie moyenne de 6 ans, 4 mois. Or nouvel emprunt, la moitié de la dette sera remboursée avant la fin de l'exercice 2032.

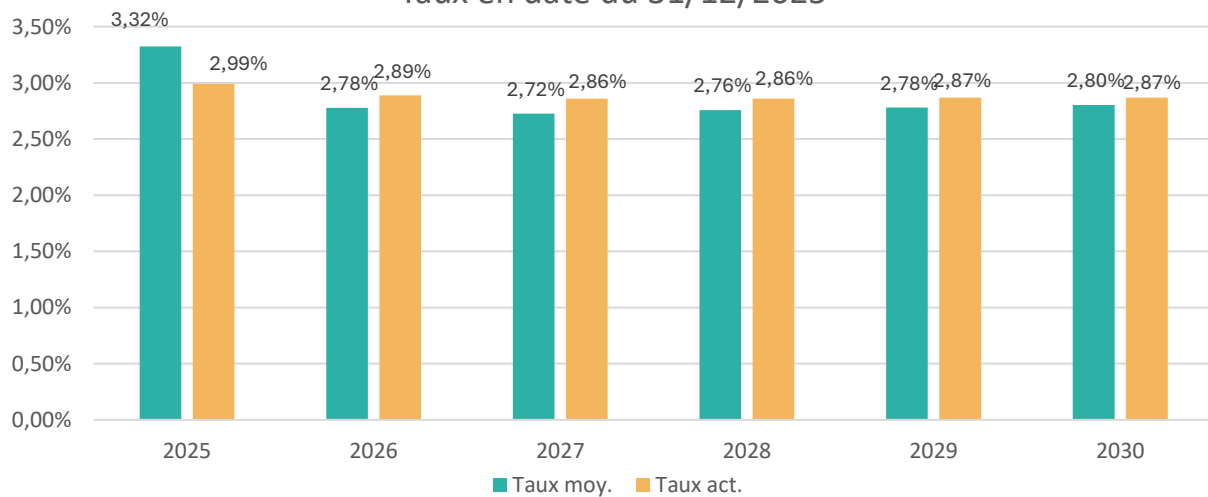
### 5.2 Annuités au 31/12/2025



## Période 2025-2030



## Taux en date du 31/12/2025



L'annuité de la dette de la ville d'Arles en 2025 correspond à :

- ✓ 9 025 K€ de remboursement en capital soit 74% de l'annuité en 2025,
- ✓ 3 102 K€ de paiement en intérêts soit 23% de l'annuité en 2025,
- ✓ Le taux moyen pour 2025 est de 3.32%

Pour l'année 2026 les anticipations en date d'analyse sont les suivantes :

- ✓ 8 421 K€ de remboursement en capital soit 77% de l'annuité en 2026,
- ✓ 2 469 K€ de remboursement en intérêts soit 23% de l'annuité en 2026,
- ✓ Un taux moyen anticipé en date d'analyse de 2.78%

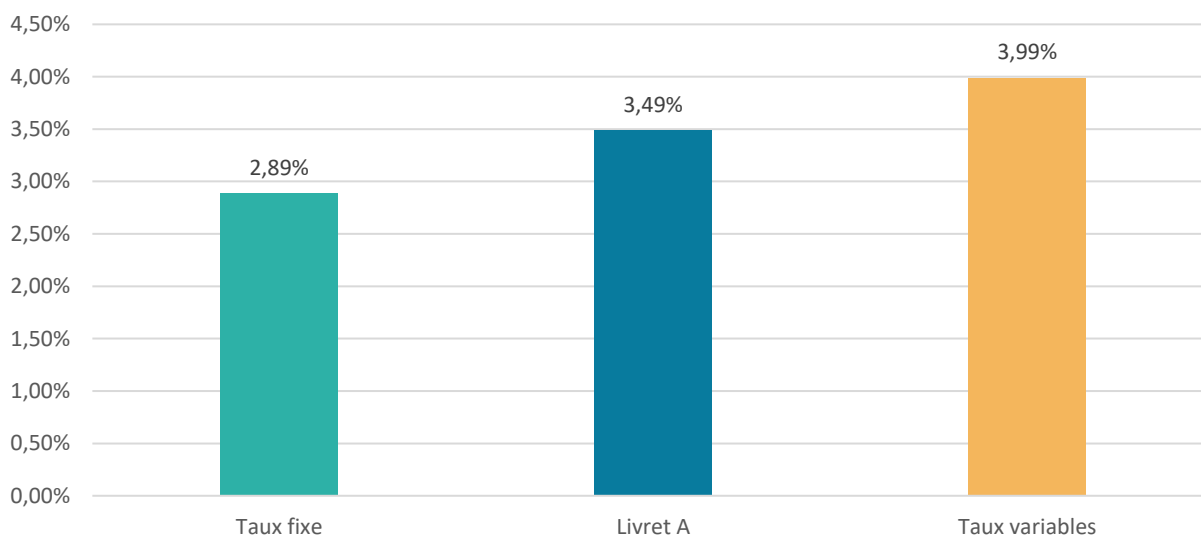
Cette évolution représente donc en date d'analyse :

- ✓ Une diminution des charges financières et donc un allègement de la section des charges de cette section de -633€ et donc une amélioration de l'épargne brute de 633 K€.
- ✓ Une diminution du remboursement en capital de -604 K€ et donc une amélioration de l'épargne nette de 1.2M€ (633€+604K€).

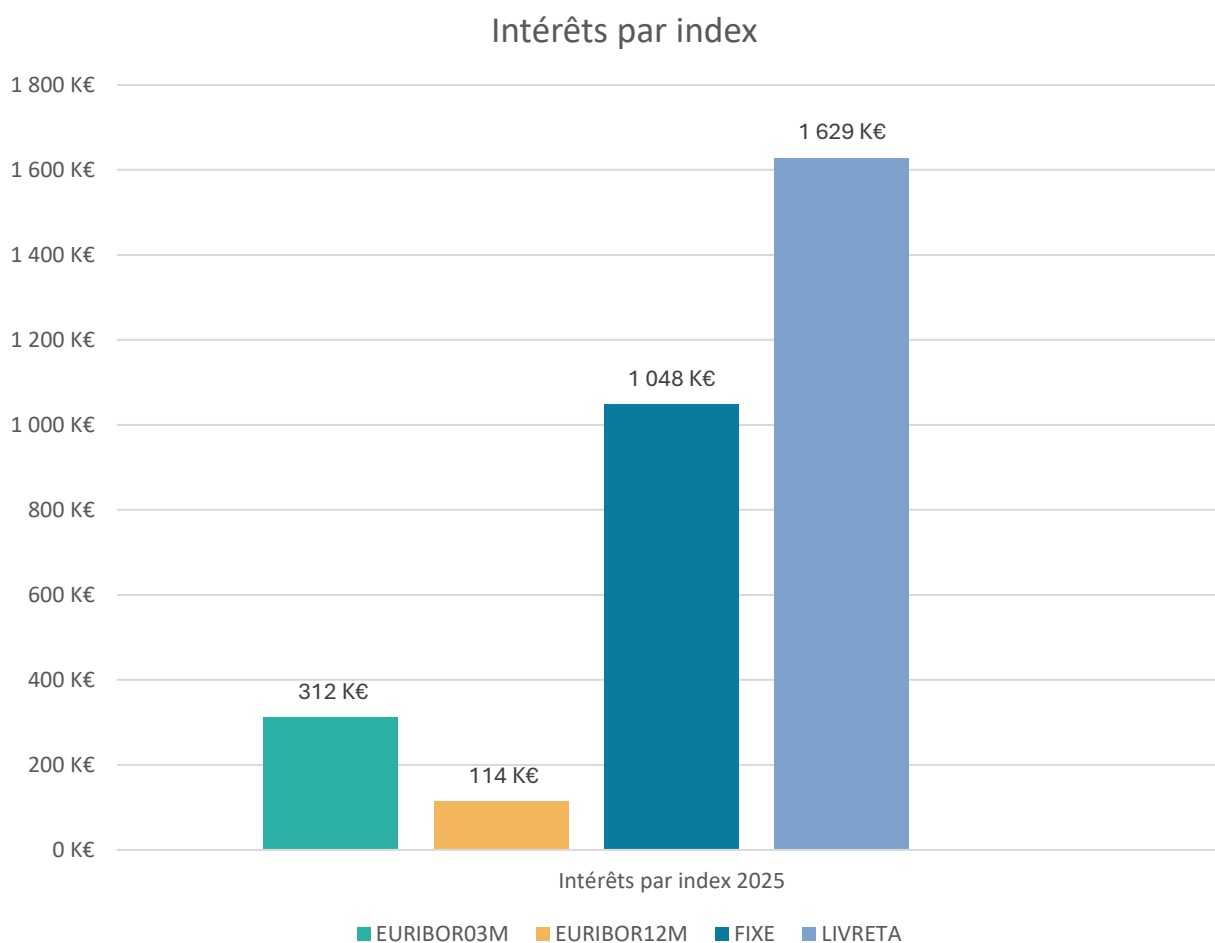
## 6 STRUCTURE PAR TYPE DE TAUX

<b>Stock au 31/12/2025</b>	<b>Taux fixe</b>	<b>Livret A</b>	<b>Taux variables</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Encours</b>	30 895 K€	42 020 K€	12 046 K€	<b>84 961 K€</b>
<b>Pourcentage global</b>	36%	49%	14%	<b>100,00%</b>
<b>Durée de vie moyenne</b>	4 ans, 5 mois	7 ans, 5 mois	7 ans,9 mois	<b>6 ans, 4 mois</b>
<b>Nombre d'emprunts</b>	25	51	11	<b>87</b>
<b>Taux moyen de l'exercice</b>	2,89%	3,49%	3,99%	<b>3,32%</b>
<b>Taux actuariel</b>	2,86%	2,62%	4,24%	<b>2,93%</b>

Taux moyen 2025



Index	%	Intérêts par index 2024	Var (K€)	Intérêts par index 2025	%
EURIBOR03M	7%	245 K€	67 K€	312 K€	10%
EURIBOR12M	5%	163 K€	-49 K€	114 K€	4%
FIXE	36%	1 247 K€	-200 K€	1 048 K€	34%
LIVRETA	52%	1 791 K€	-162 K€	1 629 K€	52%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>3 446 K€</b>	<b>-344 K€</b>	<b>3 102 K€</b>	<b>100%</b>



**L'encours à taux fixe représente 36 % du stock de dette soit 30 085 K€ pour 1 048 K€ d'intérêts.**

Le taux moyen de ces contrats est de **2.89%**. Cet encours est composé de 25 contrats dont la durée de vie moyenne est de 4 ans et 5 mois. Ce coût est actuellement inférieur aux nouvelles conditions de financement des emprunts à taux fixe. Pour rappel le CMS10 qui sert de référence (hors-marges) pour la constitution d'offres bancaires sur 20 ans est au 23/02/2026 à 2.78 %.

**L'encours sur Livret A représente 49 % du stock de dette soit 42 020 K€ pour 1 629 K€ d'intérêts.**

Le taux moyen sur l'exercice 2025 des prêts sur livret A est de 3.49%. Cet encours est composé de 51 contrats dont la durée de vie moyenne est de 7 ans et 5 mois. Les différentes baissent de ce taux et sa nouvelle valeur au 01/02/2026 de 1.5% justifie la baisse des charges d'intérêts futures.

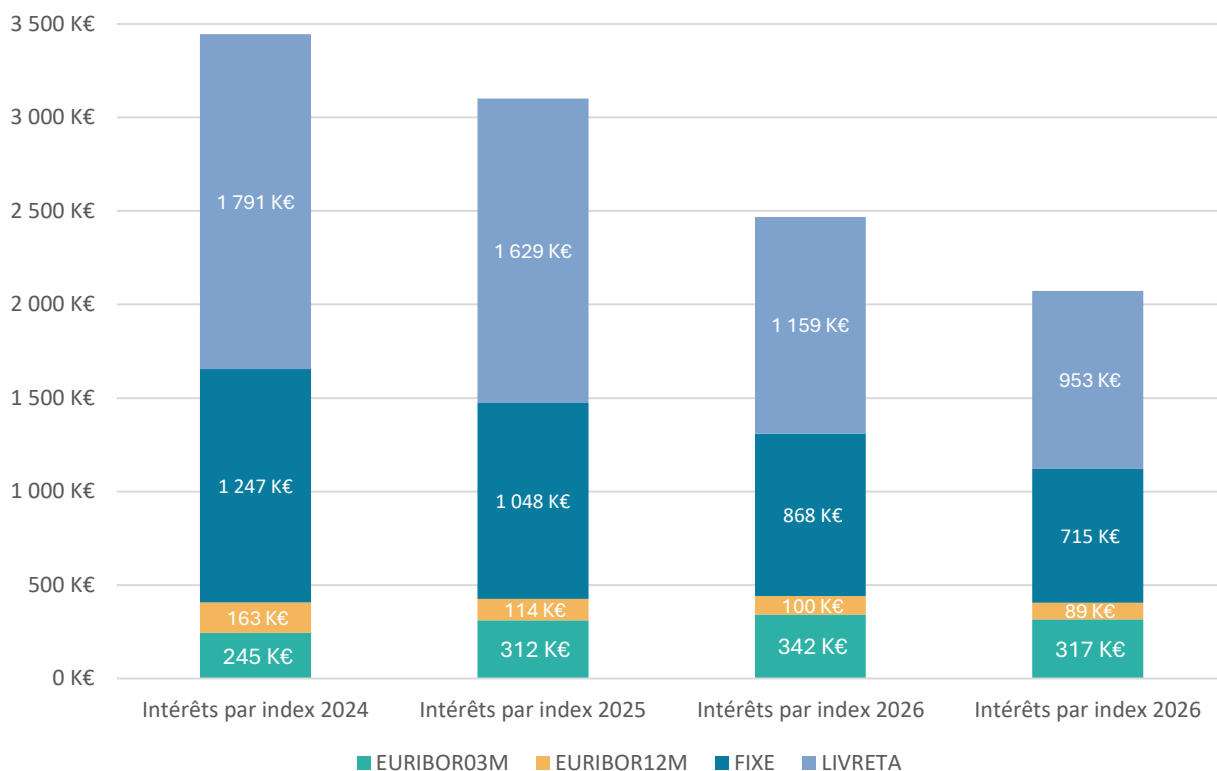
**L'encours à taux variable représente 14 % du stock de dette soit 12 406 K€ pour 426 K€ d'intérêts.**

Le taux moyen sur l'exercice 2025 des prêts sur Euribors est de 3.99%. Cet encours est composé de 11 contrats dont la durée de vie moyenne est de 6 ans et 4 mois. Le desserrement de la politique monétaire sur l'exercice 2025 justifie la baisse des charges d'intérêts sur ces index.

## 7 ANALYSE CHARGES D'INTERETS

### 7.1 Taux forward du 31/12/2025

Charges d'intérêts par Index



Index	Intérêts par index 2024	Var (€)	Intérêts par index 2025	Var (€)	Intérêts par index 2026	Var (€)	Intérêts par index 2026
EURIBOR03M	245 K€	67 K€	312 K€	30 K€	342 K€	-25 K€	317 K€
EURIBOR12M	163 K€	-49 K€	114 K€	-14 K€	100 K€	-11 K€	89 K€
FIXE	1 247 K€	-200 K€	1 048 K€	-180 K€	868 K€	-153 K€	715 K€
LIVRETA	1 791 K€	-162 K€	1 629 K€	-469 K€	1 159 K€	-206 K€	953 K€
<b>Total</b>	<b>3 446 K€</b>	<b>-344 K€</b>	<b>3 102 K€</b>	<b>-633 K€</b>	<b>2 469 K€</b>	<b>-396 K€</b>	<b>2 073 K€</b>

L'année 2025 marque le début d'un cycle de décrue des charges financières. Les intérêts diminuent de 3,45 M€ en 2024 à 3,10 M€ en 2025, puis à 2,47 M€ en 2026 et 2,07 M€, sous l'effet combiné de l'amortissement du capital et de la détente progressive des taux.

Le coût moyen global recule ainsi de 3,69 % en 2024 à 3,32 % en 2025, puis à 2,72 % en 2026. La baisse du taux du Livret A contribue significativement à cette évolution, tout comme la diminution des encours à taux fixe.

Cette dynamique confirme une désensibilisation progressive de la section de fonctionnement aux charges d'intérêts, renforçant la soutenabilité financière à moyen terme, sous réserve de l'absence de nouveaux emprunts significatifs.

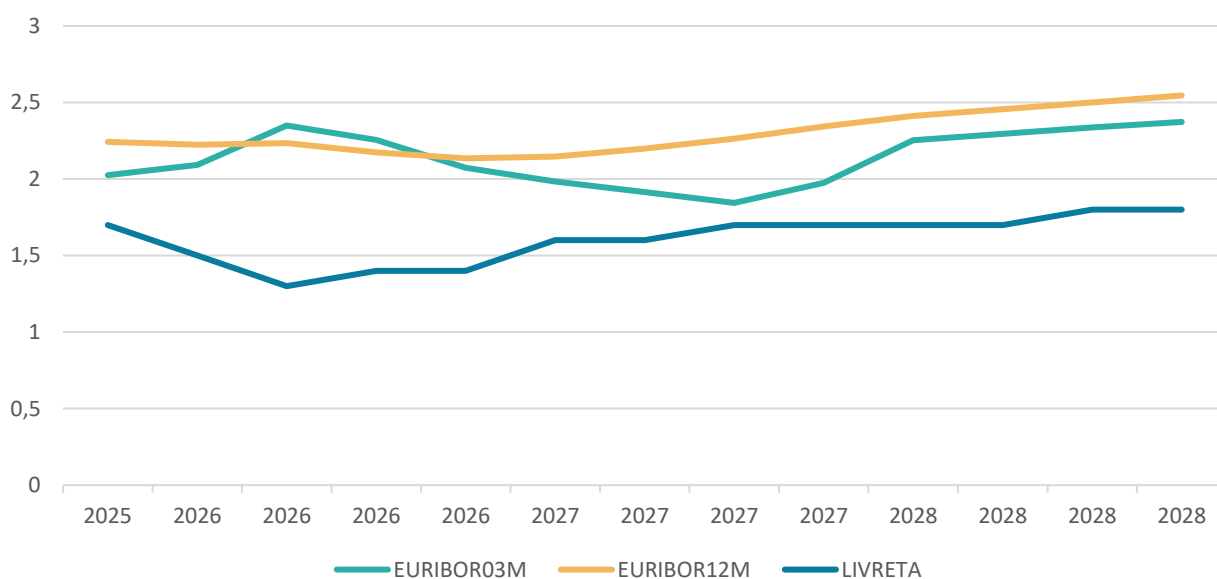
## 7.2 Stress scenarii sur les échéances futures

L'encours à taux variable de la ville d'Arles représente près de 60% de l'encours de la dette. Il convient donc de mesurer l'exposition budgétaire réelle en cas de chocs sur la courbe des taux.

Ainsi, la dérive apportée dans les stress scenarii en plus des anticipations correspond à -0.5% et +0.5%.

Les taux utilisés pour le calcul de la charge d'intérêt future sont calculés sur la base de la méthode des taux forwards. Cette dernière, s'appuie sur les données connues en date du jour qui sont projetées sur les années futures.

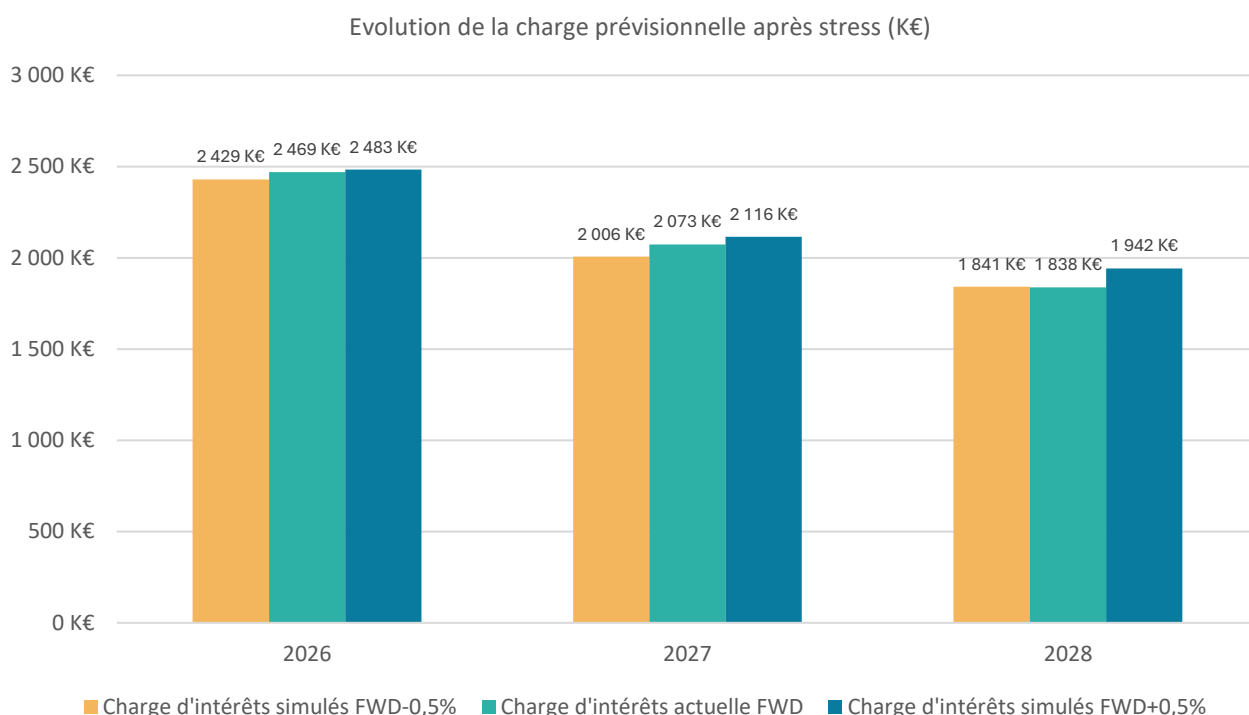
Les anticipations forwards de l'euribor 3 mois, l'euribor 12 mois et livret A pour le stress scénario de 2025 à 2028 sont les suivantes :



Ces courbes sont donc dans l'analyse de la dérive de +0.5% et -0.5%.

## → Evolution de la charge d'intérêt totale en fonction de la dérive appliquée

Les tableaux suivants matérialisent le coût relatif à une déformation de la courbe des taux de -0,5% à +0.5 % par rapport à la courbe des taux forwards jusqu'en 2028.



	-0,5%	Var (%)	Var (K€)	<b>Intérêts Actuels</b>	Var (%)	Var (K€)	0,5%
<b>2026</b>	2 429 K€	-2%	-40 K€	<b>2 469 K€</b>	1%	14 K€	2 483 K€
<b>2027</b>	2 006 K€	-3%	-67 K€	<b>2 073 K€</b>	2%	43 K€	2 116 K€
<b>2028</b>	1 841 K€	0%	3 K€	<b>1 838 K€</b>	6%	104 K€	1 942 K€

- ✓ Une dérive supplémentaire de -0.5% sur les taux forwards conduirait à une baisse prévisionnelle de la charge d'intérêts de -2% en 2026, -3% en 2027 et -0% en 2028.
- ✓ Une dérive supplémentaire de +0.5% sur les taux forwards conduirait à une hausse prévisionnelle de la charge d'intérêts de 1% en 2026, 2% en 2027 et 6% en 2028.

→ **Evolution de la charge d'intérêts par index en fonction de la dérive appliquée**

✓ **2026 :**

Encours par index	-0,5%	Var (%)	Var (€)	Intérêts par index 2026	Var (%)	Var (€)	0,5%
EURIBOR03M	315 K€	-8%	-27 K€	342 K€	8%	27 K€	369 K€
EURIBOR12M	100 K€	0%	0 K€	100 K€	0%	0 K€	100 K€
FIXE	868 K€	0%	0 K€	868 K€	0%	0 K€	868 K€
LIVRETA	1 146 K€	-1%	-13 K€	1 159 K€	-1%	-13 K€	1 146 K€
<b>TOTAL</b>	<b>2 429 K€</b>	<b>-2%</b>	<b>-40 K€</b>	<b>2 469 K€</b>	<b>1%</b>	<b>14 K€</b>	<b>2 483 K€</b>
<i>Dont estimés</i>	<i>632 K€</i>			<i>676 K€</i>			<i>690 K€</i>

✓ **2027 :**

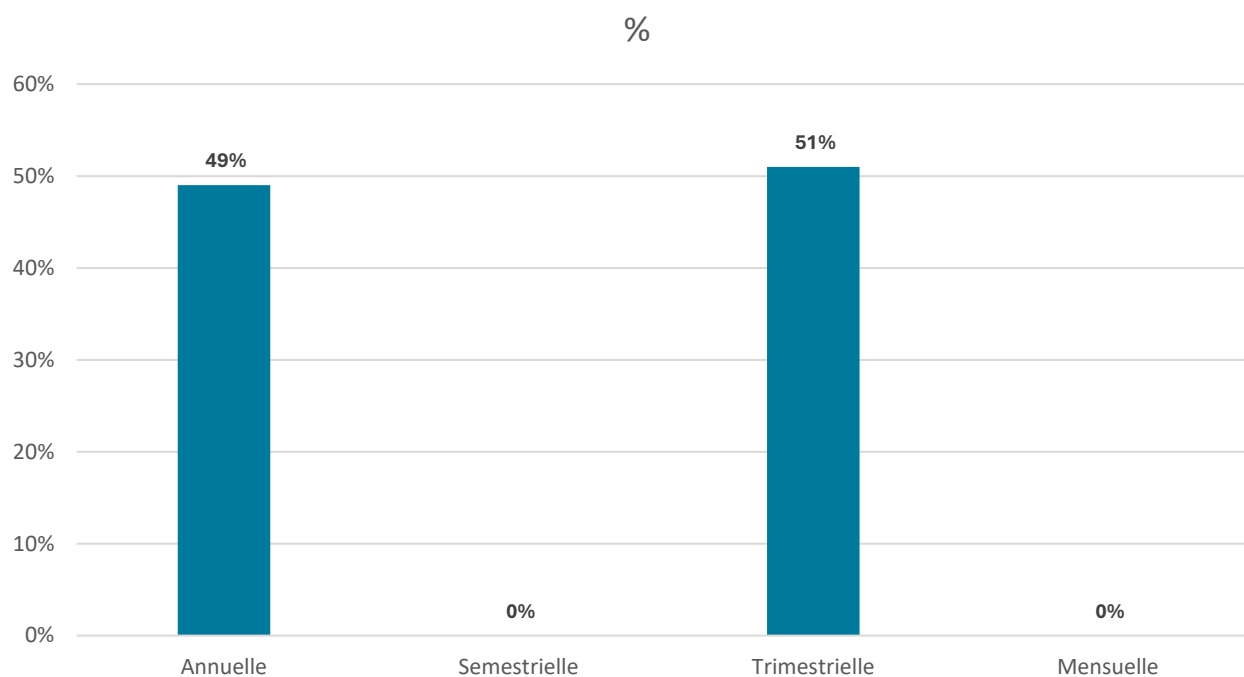
Encours par index	-0,5%	Var (%)	Var (K€)	Intérêts par index 2026	Var (%)	Var (K€)	0,5%
EURIBOR03M	214 K€	-14%	-36 K€	250 K€	12%	29 K€	279 K€
EURIBOR12M	85 K€	-14%	-14 K€	99 K€	12%	12 K€	111 K€
FIXE	868 K€	0%	0 K€	868 K€	0%	0 K€	868 K€
LIVRETA	1 068 K€	-25%	-350 K€	1 418 K€	1%	11 K€	1 429 K€
<b>TOTAL</b>	<b>2 235 K€</b>	<b>-15%</b>	<b>-400 K€</b>	<b>2 635 K€</b>	<b>2%</b>	<b>52 K€</b>	<b>2 687 K€</b>
<i>Dont estimés</i>	<i>1 241 K€</i>			<i>1 602 K€</i>			<i>1 819 K€</i>

✓ **2028 :**

Encours par index	-0,5%	Var (%)	Var (K€)	Intérêts par index 2028	Var (%)	Var (K€)	0,5%
EURIBOR03M	261 K€	-13%	-40 K€	301 K€	13%	40 K€	341 K€
EURIBOR12M	74 K€	-13%	-11 K€	85 K€	12%	10 K€	95 K€
FIXE	581 K€	0%	0 K€	581 K€	0%	0 K€	581 K€
LIVRETA	925 K€	6%	54 K€	871 K€	6%	54 K€	925 K€
<b>TOTAL</b>	<b>1 841 K€</b>	<b>0%</b>	<b>3 K€</b>	<b>1 838 K€</b>	<b>6%</b>	<b>104 K€</b>	<b>1 942 K€</b>
<i>Dont estimés</i>	<i>1 260 K€</i>			<i>1 257 K€</i>			<i>1 361 K€</i>

La double révisibilité de certains contrats de la CDC sur Livret A, avec la baisse annoncée du livret A, diminuera bien les intérêts de certains contrats mais augmentera le remboursement en capital initialement prévu.

→ **Impact du fixing sur l'évolution des charges d'intérêts pour les emprunts à taux variable :**



Périodicité	Encours (K€)	%	Nb de contrats
Annuelle	41 805 K€	49%	49
Semestrielle	0 K€	0%	0
Trimestrielle	43 156 K€	51%	38
Mensuelle	0 K€	0%	0
<b>TOTAL</b>	<b>84 961 K€</b>		<b>87</b>

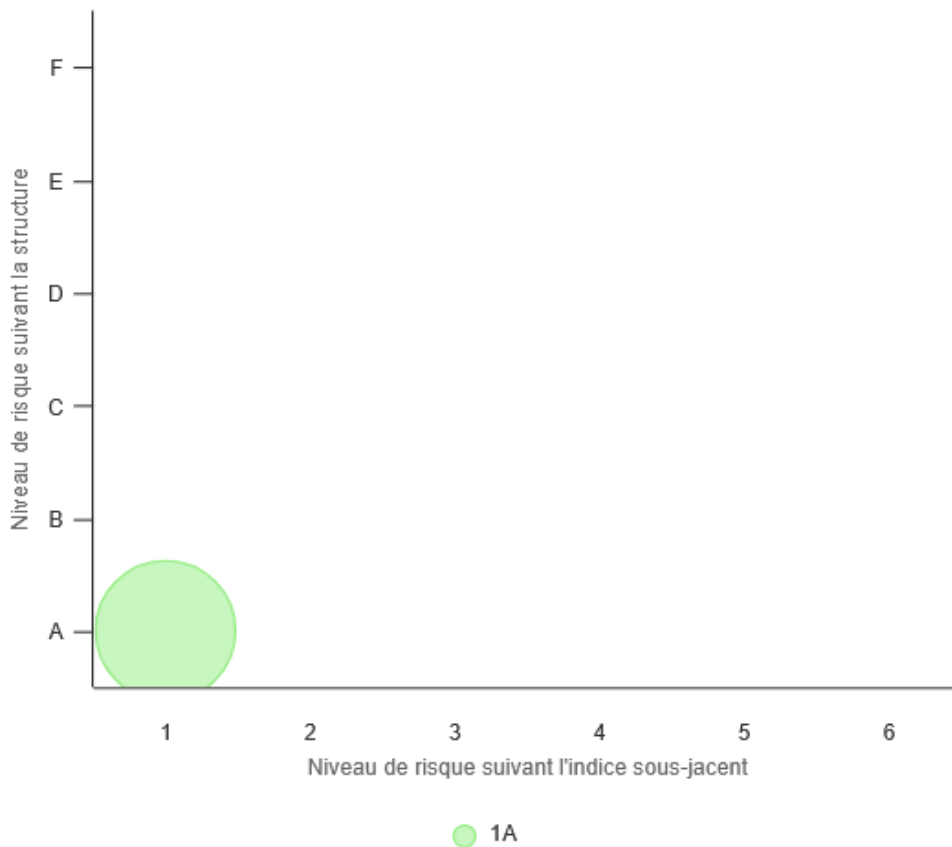
En fonction du fixing, l'impact d'une hausse comme d'une baisse des taux d'intérêts peut être décalé dans le temps. Un fixing annuel sécurisera sur une année le montant des échéances et pourra décaler une hausse d'intérêts d'un an mais l'inverse est possible concernant une baisse.

Un index trimestriel sera plus volatile à la hausse comme à la baisse. Le fixing variera de façon trimestrielle, ce qui peut permettre de bénéficier plus rapidement d'une baisse de taux comme d'une hausse de taux.

## 8 CLASSEMENT CHARTE

Le graphique ci-dessous représente la répartition de l'encours par niveau de classification. Les encours les moins risqués (dont la charge d'intérêts est la moins volatile) sont classés en bas à gauche, le niveau de risque augmente vers le haut (type de formule) et vers la droite (type de sous-jacent).

**Classification de l'encours au 31/12/2025 en fin de journée  
selon la charte Gissler**



Catégorie	Encours au 31/12/2025	%
1 - A	84 961 K€	100%
<b>Total</b>	<b>84 961 K€</b>	<b>100%</b>

- ✓ La totalité de l'encours de dette de la ville d'Arles est classée en 1-A dans la Charte Gissler.

**ARLES**  
Patrimoine mondial  
de l'Humanité



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

# **RAPPORT DE LA GESTION DU PERSONNEL**

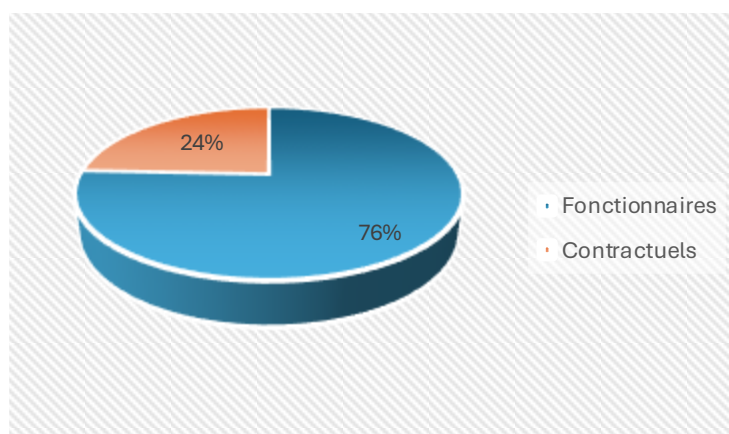
## SOMMAIRE

<b>1. LA STRUCTURE DES EFFECTIFS.....</b>	<b>Page 2</b>
<b>2. LES DEPENSES DE PERSONNEL.....</b>	<b>Page 5</b>
<b>3. LA DUREEE EFFECTIVE DU TEMPS DE TRAVAIL.....</b>	<b>Page 7</b>
<b>4. L'ABSENTEISME.....</b>	<b>Page 8</b>
<b>5. LA DÉMARCHE DE GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES (GPEEC).....</b>	<b>Page 8</b>
<b>6. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE.....</b>	<b>Page 9</b>
<b>7. LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....</b>	<b>Page 9</b>
<b>8. L'EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL.....</b>	<b>Page 10</b>

## 2. LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

Les données relatives à la structure des effectifs portent sur les 1259 ETP employés par la collectivité au 31 décembre 2025, tous budgets confondus (budget principal et budgets annexes : pompes funèbres, stationnement payant et théâtre)

<b>Agents en position d'activité (tous statuts)</b>	<b>1259 ETP</b>
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	954.57 ETP
Contractuels	304.43 ETP



ETP / an	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	1 166	1 150	1 156	1 168	1 179	1 208	1259
		-16	6	13	10	29	51

Il faut noter que pendant cette même période (2019-2025), les effectifs de la ville ont intégré 33 emplois permanents du fait de la remunicipalisation de deux services :

- Le théâtre : + 8 ETP à compter d'octobre 2021
- La restauration collective : + 25 ETP à compter de janvier 2023
- La Police Municipale comptait 12 agents en 2020.

Au 31/12/2025, 50 Policiers Municipaux et Gardes-Champêtres sont en poste.

D'autres évolutions de structure des effectifs sont à relever, notamment un transfert entre les emplois non permanents et permanents entre 2022 et 2023. Cette répartition modifiée est issue d'une politique Ressources Humaines volontariste ayant notamment pour objectif la résorption de l'emploi précaire. Cette préoccupation a été initiée en 2022 et finalisée en 2024 dans le cadre d'un chantier RH mené en collaboration avec les organisations syndicales. Ce chantier a été mené durant plus d'un an, afin d'aboutir à des règles transparentes en matière de résorption de l'emploi précaire, et à des critères objectifs de déprécarisation. Les effets de ce plan de résorption de l'emploi précaire seront également visibles à compter des états des effectifs disponibles fin 2025, il a en effet abouti à la mise en stage de 42 agents au 1er janvier 2025. Cette démarche valorise le travail fourni par les collaborateurs concernés, renforce la stabilité des équipes et améliore la qualité du service rendu aux usagers.

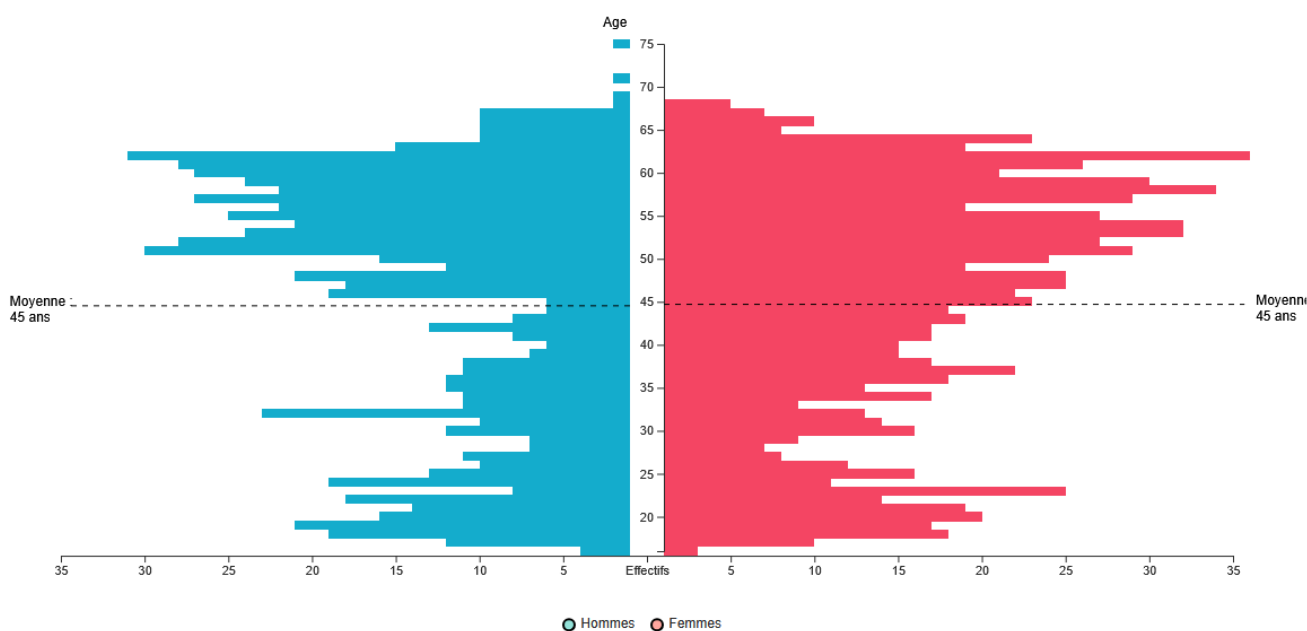
La structure des effectifs peut également s'observer d'un point de vue des filières, des catégories, des âges et des sexes, ce qui permet d'en faire une lecture précise et une prospective intéressante d'un point de vue des enjeux RH.

## Répartition par filière et par statut

Filière	ETP 2019	ETP 2020	ETP 2021	ETP 2022	ETP 2023	ETP 2024	ETP 2025
Filière technique	57,14%	57,88%	59,38%	58,34%	58,30%	57,89%	59,09%
Filière administrative	18,99%	19,28%	18,69%	19,01%	18,53%	18,34%	19,25%
Filière culturelle	7,60%	7,31%	7,03%	7,06%	6,92%	7,68%	6,46%
Filière animation	6,96%	6,80%	6,92%	6,78%	6,68%	6,59%	6,79%
Filière sociale	3,88%	3,70%	3,42%	3,61%	3,68%	3,27%	2,82%
Filière police	1,86%	1,78%	1,79%	2,51%	2,92%	2,95%	3,97%
Filière sportive	1,80%	1,77%	1,50%	1,69%	1,38%	1,51%	1,32%
Autres	1,35%	1,14%	0,95%	0,69%	1,23%	1,46%	0%
Emplois hors filière	0,20%	0,18%	0,23%	0,24%	0,23%	0,22%	0%
Filière médico-sociale	0,17%	0,14%	0,09%	0,07%	0,13%	0,09%	0,08%
Filière médico-technique	0,05%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,24%

## Structure des effectifs par âge

Au 31 décembre 2025, l'âge moyen des agents occupant un emploi permanent au sein de la collectivité est de 45 ans. La répartition par âge est présentée dans la pyramide des âges ci-dessous.



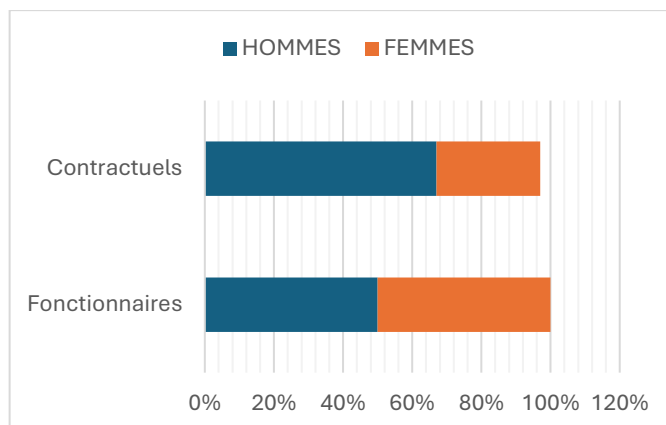
## Structure des effectifs par sexe et par genre

Au 31 décembre 2025, la répartition par sexe des agents fonctionnaires met en évidence une stricte parité, avec 50 % d'hommes et 50 % de femmes.

En revanche, la répartition des agents contractuels apparaît plus déséquilibrée, avec une majorité d'hommes (67 %) contre 33 % de femmes.

Ces données traduisent ainsi une situation globalement équilibrée au sein de la collectivité, malgré une représentation plus masculine parmi les agents contractuels, pouvant s'expliquer par la nature des postes concernés.

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
Fonctionnaires	50%	50%
Contractuels	67%	33%



Les données relatives aux effectifs de la collectivité permettent également d'identifier la part d'agents en situation de handicap. Au 31 décembre 2024 (données RSU), 136 agents sont reconnus en situation de handicap, soit 11,6 % des effectifs totaux, un taux nettement supérieur à l'obligation légale fixée à 6 %. Parmi ces agents, 93 % relèvent de la catégorie C.

#### Agents en situation de handicap (DOETH 2025)

La déclaration 2025 au titre de l'année 2024 fait apparaître un taux d'emploi direct de 10,16% correspondant à 142 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi, répartis de la manière suivante :

<b>Effectif 2023</b>	<b>Effectif 2024</b>	<b>Sexe</b>	<b>Titulaires Catégorie A</b>	<b>Titulaires Catégorie B</b>	<b>Titulaires Catégorie C</b>	<b>Ouvriers d'Etat</b>	<b>Non Titulaires</b>	<b>Emplois particuliers</b>
69	66	Hommes	0	5	52	0	9	0
77	76	Femmes	1	3	64	0	8	0
<b>146</b>	<b>142</b>	<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>116</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>0</b>

### 3. LES DEPENSES DE PERSONNEL

En 2025, les dépenses de personnel constituent le premier poste de charges de fonctionnement du budget principal de la collectivité. Elles s'élèvent à 59 673 649€, représentant 60.82 % des dépenses réelles de fonctionnement, pour un budget de fonctionnement global de 98 118 384€.

Les données issues du Rapport Social Unique (RSU) au 31.12.2024, agréant l'ensemble des budgets de la Ville (principal et annexes), permettent de visualiser la composition des dépenses de masse salariale :

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :		Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
	<b>37 157 235 €</b>		
Primes et indemnités versées :	6 566 547 €		2 958 970 €
IFSE :	3 773 002 €		
CIA :	0 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	1 205 511 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	654 097 €		
Supplément familial de traitement :	239 961 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

#### ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	55 068 €	49 570 €	36 349 €	35 170 €	31 430 €	26 145 €
Animation	-	-	34 301 €	-	30 375 €	s
Culturelle	56 440 €	s	37 188 €	s	31 564 €	s
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	s	-	-	-
Médico-technique	-	s	-	-	-	-
Police municipale	-	-	48 829 €	-	42 008 €	-
Sociale	s	-	-	-	31 417 €	-
Sportive	s	s	37 078 €	29 869 €	32 398 €	s
Technique	56 840 €	52 081 €	40 535 €	35 741 €	32 752 €	26 321 €
Moyenne toute filière	<b>55 272 €</b>	<b>49 061 €</b>	<b>38 020 €</b>	<b>33 847 €</b>	<b>32 740 €</b>	<b>26 338 €</b>

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 17,67 %

#### Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	18,29%
Contractuels sur emplois permanents	13,55%
<b>Ensemble</b>	<b>17,67%</b>

Les avantages en nature sont constitués par la fourniture par l'employeur à ses salariés de prestations (biens ou services) soit gratuitement, soit moyennant une participation du salarié inférieure à leur valeur réelle. L'arrêté du 10 décembre 2002 fixe un principe général de prise en compte des avantages en nature dans l'assiette des cotisations de sécurité sociale d'après leur valeur réelle.

Toutefois, des évaluations forfaitaires sont prévues en cas de fourniture de :

- nourriture,
- de logement,
- véhicule,
- outils de communication (téléphone mobile, micro- ordinateur, accès internet etc.).

Le calcul de la rémunération des ayants droits tient compte de cette obligation.

### **a) Nourriture**

La collectivité sert des repas à certains personnels compte tenu des missions qui leur sont confiées et des contraintes en résultant (par le biais de la Direction de la restauration collective).

Les repas fournis aux personnels qui, du fait de leurs fonctions et missions, sont amenés par nécessité de service à prendre leur repas « *avec les personnes dont ils ont la charge éducative, sociale ou psychologie, dès lors que leur présence au moment des repas résulte d'une obligation professionnelle ...* » ne sont pas considérés comme des avantages en nature ; ils ne sont donc pas valorisés sur les salaires. Il en est ainsi pour les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et les animateurs intervenant lors de la pause déjeuner en périscolaire ou extra-scolaire.

Les agents titulaires ou contractuels en charge de l'entretien des écoles, les agents titulaires ou contractuels assurant les services de restauration dans les écoles peuvent bénéficier gratuitement d'un repas fourni par la collectivité sur leur lieu d'activité. Les bénéficiaires et le nombre de repas sont comptabilisés mensuellement ; cet avantage en nature figure sur la fiche de paie des agents.

### **b) Véhicules**

Les agents occupant des emplois fonctionnels peuvent bénéficier d'avantages en nature dans les conditions prévues par la loi (art. 21 loi n°90-1067 du 28 nov. 1990).

Aucun agent de la collectivité ne dispose d'un véhicule de fonction en 2025.

### **c) Autres dispositions**

**La fourniture de vêtements de travail** : le remboursement de l'employeur ou la fourniture gratuite aux agents de vêtements qui répondent aux critères de vêtement de protection individuelle au sens de l'Article R.233-1 du Code du Travail ou à des vêtements de coupe et de couleur fixées par la Collectivité, spécifiques à une profession et qui répondent à un objectif de salubrité, ne relèvent pas des avantages en nature.

**Outils issus des nouvelles technologies de l'information et de la communication** : Des moyens numériques sont mis à disposition de l'ensemble des agents et des élus. Ces moyens sont composés d'un réseau informatique robuste et étendu, de matériels (Ordinateurs, Ordinateurs Portables, Tablettes, Smartphone, Copieurs multifonction) ainsi qu'un système d'information organisé et sécurisé avec plus de 140 applications. Des logiciels innovants en matière de travail en collaboration ainsi que de dématérialisation sont mis à profit pour gérer efficacement les processus et domaines d'activités de la ville. Des facilités sont également proposées aux agents et élus afin de pouvoir accéder de façon sécurisée et performante au système d'information en situation de mobilité.

## 4. LA DUREE EFFECTIVE DU TEMPS DE TRAVAIL

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du temps de travail adoptée par le Conseil municipal du 1er février 2024, l'année 2025 constitue la première année pleine d'application des nouveaux cycles de travail au sein de la collectivité.

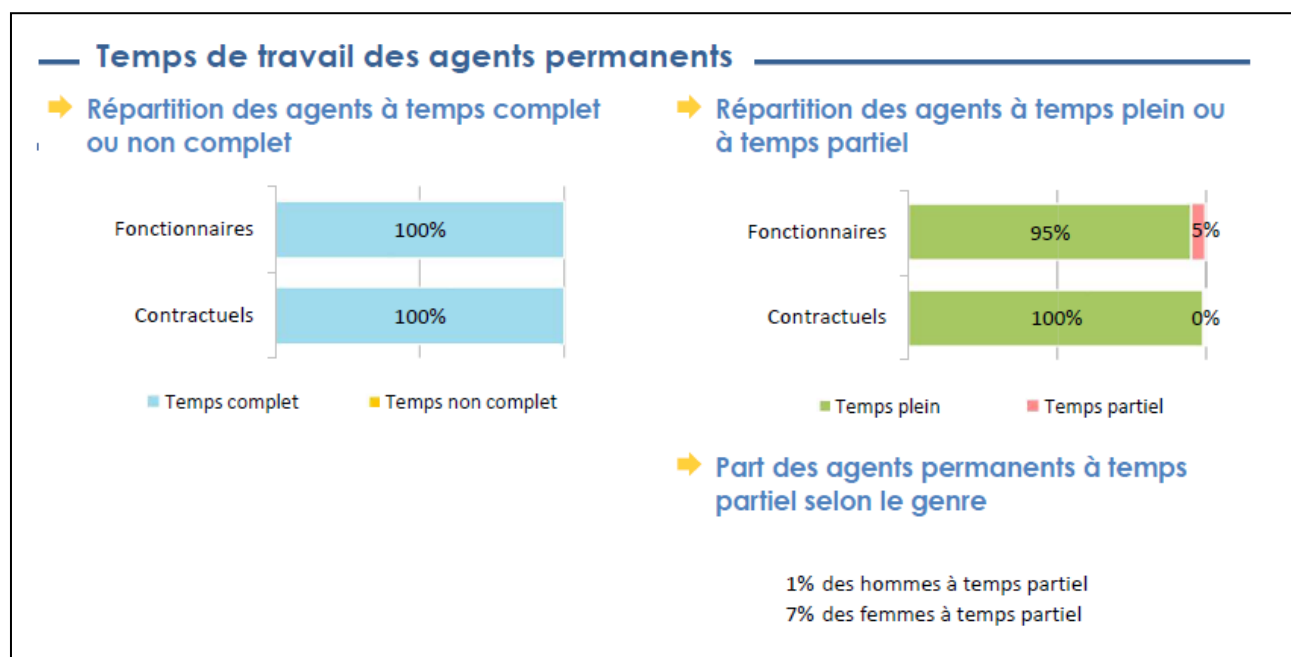
Cette réforme a permis de mettre en conformité les organisations de travail avec la réglementation en vigueur, d'améliorer la qualité du service public rendu, de renforcer l'équité entre les agents et les services, tout en offrant une plus grande souplesse organisationnelle et en préservant l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Les nouveaux cycles de travail déployés en 2024 sont ainsi maintenus en 2025 dans l'ensemble des services municipaux. Ils génèrent un impact pérenne sur les droits à congés des agents, présenté de manière synthétique dans le tableau ci-dessous

Nombre de congés par cycles et formules	Cycle 35h	Cycle 37h	Cycle 39h
Sur 5 jours	25 jours*	25 CA + 11 RTT  = 36 jours*	25 CA + 22 RTT  = 47 jours*
Sur 4,5 jours		22,5 CA + 11 RTT  = 33,5 jours*	22,5 CA + 22 RTT  = 44,5 jours*
Sur 4 jours		20 CA + 11 RTT  = 31 jours*	

\* + 1 ou 2 jours de fractionnement par an et par agent qui remplit les conditions

### Temps de travail des agents par statut



## 5. L'ABSENTEISME

Selon le RSU, les éléments relatifs à l'absentéisme concernent les 1334 agents qui sont employés par la collectivité au 31 décembre 2024 (budget principal et budgets annexes : pompes funèbres, stationnement payant et théâtre).

► En moyenne, 19,9 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire

► En moyenne, 9,7 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,44%	2,67%	4,93%	1,03%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	8,26%	2,69%	7,22%	1,03%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,39%	2,74%	7,34%	1,32%

Cf. p8 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

## 6. LA DEMARCHE DE GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES (GPEEC)

Dans le cadre de la démarche GPEEC engagée par la Ville d'Arles depuis janvier 2025, une première phase a articulé travail de terrain et structuration des outils RH.

Une enquête qualitative est menée auprès des chefs de service et des chefs de pôle pour mieux appréhender les missions exercées par les encadrants de proximité et identifier les besoins d'accompagnement liés au rôle et positionnement de l'encadrant, à l'organisation du travail et à l'appropriation des outils numériques. D'autre part, la mise en place du module GPEEC du SIRH permet de cartographier les postes de la collectivité, d'en connaître la répartition par directions et services et de disposer pour chacun d'une fiche d'identité structurée (grade, filière, catégorie, NBI...). Le croisement de ces approches qualitative et quantitative constitue un socle de pilotage RH, au service du développement des parcours professionnels, de l'amélioration des conditions de travail des agents et du renforcement de la qualité du service public.

## 7. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal du 29 septembre 2022 a approuvé la mise en place de la convention de participation à adhésion facultative des agents pour le risque santé auprès de l'organisme d'assurance Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) avec effet au 1er janvier 2023 pour une durée de 6 ans.

Lors de cette même délibération, il a été décidé d'accorder aux agents de la collectivité adhérents à ce contrat collectif une participation employeur. Les montants ont été revus dans le cadre du chantier du pouvoir d'achat et des évolutions réglementaires.

MONTANT PARTICIPATION MENSUELLE BRUTE					
Entre 300 et 400 IM		Entre 401 et 500 IM		Plus de 500 IM	
Seul	Avec enfant	Seul	Avec enfant	Seul	Avec enfant
18 €	33 €	15 €	27 €	15 €	27 €

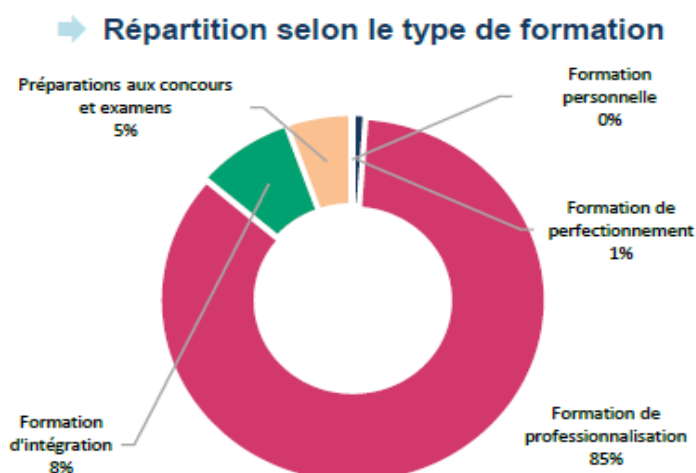
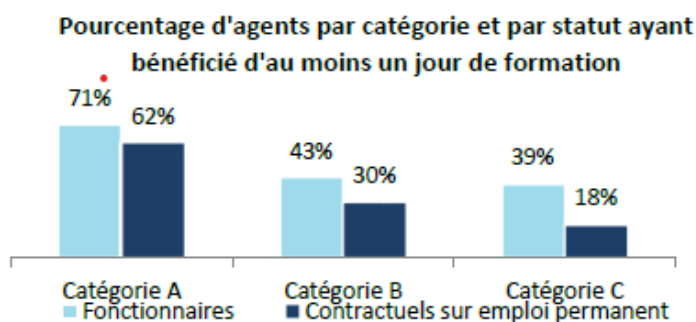
Par ailleurs, le Conseil Municipal du 19 décembre 2024 a décidé, en modification de la délibération initiale de 2017, de modifier la participation employeur de la ville pour les adhérents à un contrat de prévoyance labellisé comme suit à partir du 1er janvier 2025 :

MONTANT PARTICIPATION MENSUELLE BRUTE		
Entre 300 et 400 IM	Entre 401 et 500 IM	Plus de 500 IM
12€	9 €	5€

## 8. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les dernières données RSU disponibles (31.12.2024) permettent de mettre en évidence un nombre de jours de formation en évolution par rapport aux données disponibles précédentes (RSU 31.12.2023 et RSU 31.12.2022) :

39 % des agents sur emploi permanent ont suivi une formation en 2024 d'au moins un jour – contre seulement 25% en 2021 et 29% en 2022.



## 9. L'EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

Le budget prévisionnel des dépenses de personnel pour 2026 est anticipé à hauteur de 62.6 M€.

L'élaboration de ce budget prévisionnel 2026 se base principalement sur différentes composantes :

- L'évolution naturelle résultant d'un GVT (Glissement Vieillesse Technicité) estimé à hauteur de 2,5%
- Des mesures réglementaires exogènes connues :
  - o Actés dans le cadre de la loi de finances 2025 avec la hausse du taux de cotisations patronales CNRACL à hauteur de 3% (+800 000 €)
  - o Actés dans le cadre de la loi de finances 2026 avec la prise en charge intégrale des charges sociales des apprentis, alors qu'auparavant l'Etat prenait en charge ces cotisations
  - o Augmentation de l'indemnité différentielle suite à augmentation du SMIC : +80 000 €
  - o Augmentation de la participation mutuelle en lien avec les évolutions réglementaires : +50 000 €
  - o Elections municipales : +100 000 €
- D'une gestion des emplois et des effectifs :
  - o Harmonisation des indemnités (IFSE et ISFE) équivalent à une augmentation de 200 000 € par an par rapport à 2025
  - o Estimation des avancements de grade en 2026 : +70 000 €
  - o Le plan de recrutement 2026 fait apparaître un solde de 10 000 € entre les perspectives et départs en retraite et les recrutements prévus.

L'évolution des dépenses de personnel, incluant le comparatif entre les prévisions (BP : Budget Primitif) et les réalisations effectives CA : Compte Administratif), sont représentées ci-après :

